



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**Identité nationale :  
un débat ?**

**La presse en crise**



**Langues  
à prendre**

Rencontres  
**CASDEN**

**ÊTES-VOUS PRÊT  
À CE QUE LA CASDEN  
VOUS PARLE DE VOS PROJETS ?**

**Vous parler de vos projets et de vos besoins, c'est le principe des Rencontres CASDEN : un moment privilégié entre la CASDEN et vous.**

Créée et gérée par des enseignants, la CASDEN Banque Populaire est la banque coopérative des personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Culture. Depuis 35 ans, la CASDEN a noué un partenariat avec le Groupe Banque Populaire. L'association de leurs compétences permet aux Sociétaires CASDEN de bénéficier d'une offre bancaire complète aux meilleures conditions CASDEN.

**Pour en savoir plus, contactez :**

- **La Délégation Départementale CASDEN de votre choix** (coordonnées sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr))
- **L'agence Banque Populaire la plus proche** (coordonnées sur [www.banquepopulaire.fr](http://www.banquepopulaire.fr))
- **CASDEN Direct au 0 826 824 400\***  
Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
- **[www.casden.fr](http://www.casden.fr)**

\*0,15€ TTC/min en France métropolitaine



Revue de la  
Fédération Syndicale  
Unitaire  
104, rue Romain  
Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél :  
fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0710-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X  
Directeur  
de la publication :  
Gérard Aschieri  
Rédaction :  
Marianne Baby  
Jean-Michel Drevon,  
Emmanuel Guichardaz  
Élizabeth Labaye,  
Claudie Martens,  
Jacques Mucchielli,  
Conception :  
agence Naja

Publicité :  
Com d'habitude  
publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
E-Mail :  
contact@comdhabitude.fr

Casden p. 2  
Les restaurants  
du cœur p. 16  
Boiron p. 32

Compogravure : CAG  
Impression : SIEP

Prix au numéro :  
0,40 €  
Abonnement : 4 €  
Si vous changez  
d'adresse, veuillez  
communiquer  
vos nouvelles  
coordonnées  
à votre syndicat.



## sommaire

### sociales

Grand emprunt  
pour 35 milliards de plus 5

« Identité » nationale 8

### publiques

Accord santé et sécurité  
au travail 10

### éducatives

Supérieur et recherche :  
investir pour l'avenir 13

Carte scolaire 14

### c'est demain

Conférence de Copenhague 24

### culturelles

Musées en grève 26

## DOSSIER

### Langues à prendre

L'enseignement des langues vivantes en France a fait l'objet de plusieurs réformes et plans successifs ces dernières années. Régulièrement montré du doigt pour ses résultats, notre pays met-il en œuvre un enseignement en langue vivante qui permette d'allier diversification, maîtrise et approche culturelle ?



© MUCCHIELLI/NAJA

### La presse victime de la gratuité ?

La presse française va très mal. Sur les 38 000 journalistes professionnels, 2 300 postes ont été perdus depuis le début de l'année. Qui est responsable de cette crise ? Tentatives d'éclairage.



© MUCCHIELLI/NAJA

## édito Du côté des droits



Gérard Aschieri

Nous venons de célébrer le vingtième anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant : une occasion de rappeler qu'il existe des zones dans le monde où les enfants sont maltraités, mal nourris, privés d'éducation et qu'il est essentiel de continuer à lutter pour ces droits élémentaires ; mais aussi une occasion de dire qu'en France même il est des enfants privés de liberté, du droit à une éducation de qualité ou de celui de vivre en famille. La politique menée par nos gouvernants menace leurs droits et le projet de suppression du poste de Défenseur des Enfants montre une volonté inacceptable d'affaiblir les instances qui ont la responsabilité d'agir pour ces droits.

Ces droits sont aussi menacés par toutes les politiques qui au nom d'une prétendue lutte contre la violence ou contre les « passeurs » de clandestins remettent en cause les droits humains les plus fondamentaux ou créent de toutes pièces des débats visant à séparer ou créer la peur plutôt que favoriser l'indispensable « vivre ensemble ».

La FSU a fait le choix résolu d'être du côté des droits et de l'humanité, de combattre toutes ces remises en cause ; elle a toutes les raisons de poursuivre dans cette voie et d'en être fière.

## Violences aux femmes

L'Observatoire national de la délinquance dénombre en France 1,2 million de femmes ayant déclaré, en 2007-2008, au moins un acte de violence physique ou sexuelle. Une femme sur 10 dit subir des violences psychologiques sur son lieu de travail. Cette violence touche tous les milieux sociaux.

Le gouvernement annonce faire de cette question une grande cause nationale en 2010 : campagne de sensibilisation, familles d'accueil pour les victimes, amélioration du service d'assistance téléphonique, renforcement de la protection juridique, nouveau portail internet...

Si ces annonces ne répondent pas à la demande du Collectif national, dont la FSU est membre, d'une loi-cadre pour lutter efficacement contre les violences que subissent les femmes, elles n'en demeurent pas moins un premier pas important. À condition de passer des déclarations d'intention aux actes.

> TRAITÉ DE LISBONNE

# L'Europe a minima

Le traité de Lisbonne, va entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Le président tchèque Vaclav Klaus, contraint par la cour constitutionnelle de son pays, a signé le traité le 3 novembre, achevant après la victoire du oui en Irlande, le laborieux processus de ratification. Il s'agit en fait de deux traités existants amendés, le traité de l'union européenne et le traité constituant la communauté européenne.

Ils dotent l'Union européenne élargie d'un président du Conseil européen nommé pour deux ans et demi, le premier ministre belge, chrétien démocrate, Herman Van Rompuy et d'un haut-représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité la travailliste britannique Catherine Ashton. Le premier sera en fait le président des sommets des chefs d'État et de gouvernements. À côté, les conseils des ministres européens, Finances, Environnement, Agriculture par exemple, seront toujours eux présidés par les présidences tournantes. La seconde sera vice-présidente de la commission, présidera les conseils des ministres des Affaires étrangères, et partagera avec le président, la représentation de l'Union sur la scène internationale. Le traité renforce les prérogatives politiques et budgétaires du Parlement européen et le rôle des parlements nationaux



© CADIEUNALA

vis-à-vis de la commission. La majorité qualifiée est étendue à de nombreux domaines (la coopération judiciaire, la politique économique) mais l'unanimité reste la règle pour la politique étrangère, la fiscalité, ou la sécurité sociale. Le traité reconnaît une valeur juridique à la charte des droits fondamentaux, cependant nombre d'états membres en sont exemptés. Concernant les services publics la clause de non atteinte à la libre concurrence reste la règle générale.

Dans son ensemble, ce traité ne crée pas les conditions de la mise en place d'une véritable Europe sociale et démocratique qui permettrait de développer de grands projets communs pourtant indispensables.

CLAUDIE MARTENS

MÉTIER

## Du handicap à l'emploi

Bertrand souhaitait s'orienter vers le journalisme, après ses études d'histoire. « Un métier trop dans l'urgence », estime-t-il après quelques stages. Son conseiller emploi lui parle alors du recrutement « troisième voie » pour intégrer l'ANPE : un CDD de 6 mois, avec une formation en alternance, et une validation à la clé. Il se retrouve donc presque par hasard à Saint Denis, dans le 93.

C'est l'un de ses anciens directeurs d'agence qui lui propose d'intégrer l'agence spécialisée « Handipass ». « J'étais déjà référent handicap à Saint Denis, et je souhaitais m'investir sur la question de l'emploi des personnes handicapées. Il y avait aussi un pari à réussir : donner une autre image d'Handipass, avec la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 ». Créée dans les années quatre-vingt, Handipass est la seule agence de Pôle Emploi dédiée aux demandeurs d'emplois handicapés. Outre l'accueil et l'insertion des personnes handicapées sur Paris, elle met ses compétences au ser-



**Bertrand Laine**

Conseiller référent à Handipass

vice des « référents travailleurs handicapés » des autres agences.

Militant associatif, Bertrand est notamment co-fondateur et animateur du collectif « Paradoxe Handicap ». Cet espace de libre parole et d'échange pour les personnes handicapées de Pôle Emploi, a joué un rôle important dans la négociation de l'accord sur l'emploi des personnes handicapées à l'ANPE, signé par le SNU-FSU en 2007.

Bertrand reconnaît que des progrès ont eu lieu dans ce domaine. « Il y a une prise de conscience, souvent au niveau des petites et moyennes entreprises, alors que les plus grosses sont trop souvent dans la sensibilisation, la communication ». Il faut dire que les employeurs qui n'ont embauché aucun travailleur handicapé verront leur contribution tripler prochainement ! Et pour le secteur public ? « Il peut mieux faire, certainement... ». Une dernière précision : Bertrand est déficient visuel. Et alors ?

Emmanuel Guichardaz

&gt; GRAND EMPRUNT

# Pour 35 milliards de plus

35 milliards, c'est le montant retenu finalement par le « grand emprunt » dont l'idée avait été lancée par Nicolas Sarkozy en juin dernier..



© CADIEUJANA

Il ne sera pas fait appel aux particuliers... sauf pour rembourser la dette !

Ce montant a été proposé par la commission présidée par Michel Rocard et Alain Juppé, qui a également fait part de ses choix en matière d'utilisation de cette somme.

Dans leur rapport remis à la Présidence de la République le 19 novembre, les anciens premiers ministres suggèrent que la moitié (16 milliards d'euros) soit consacrée à l'enseignement supérieur et la recherche. Le reste de la somme serait réparti dans six autres domaines : « la ville de demain » (4,5 milliards), « la société numérique » (4 milliards), « les énergies décarbonées » (3,5 milliards), « la mobilité du futur » (3 mil-

liards), le développement des sciences du vivant (2 milliards) et le développement des PME innovantes (2 milliards).

Il ne devrait finalement pas y avoir d'appel aux particuliers, les fonds pouvant être levés sur les marchés financiers, « L'excellente signature de la France lui permettra d'emprunter à faible taux », assurent ses promoteurs.

Afin de garantir la bonne utilisation des fonds mobilisés dans le cadre du grand emprunt, la commission recommande la mise en place d'une « gouvernance exemplaire » : les fonds devront être affectés à des organismes gestionnaires « clairement identifiés » et en aucun cas, ils n'abonderont les lignes de crédits des ministères.

Pour surveiller l'utilisation des sommes allouées, la commission suggère la mise en place d'un « comité de surveillance », composé de parlementaires, de « personnalités qualifiées » et de hauts fonctionnaires. Reste la question de l'efficacité économique d'une telle mesure. Si le montant a finalement été réduit par rapport aux premières annonces (on parlait à l'époque de 100 milliards !), cela représente quand même 1,5% du PIB. Dans cette hypothèse, les déficits publics devraient atteindre en réalité 10 % du PIB l'an prochain. Alors que la politique fiscale qui exonère toujours les plus fortunés n'a pas été revue, cet emprunt va finalement, via le remboursement des intérêts et du capital, peser sur les catégories les plus modestes de la population !

EMMANUEL GUICHARDAZ

## Innovation et recherche

Les 16 milliards d'euros consacrés à l'enseignement supérieur. L'intervention massive de l'emprunt national en faveur de l'enseignement supérieur vise à accroître le « rayonnement » des universités françaises. Pour y parvenir, la commission propose de créer 5 à 10 groupements d'établissements

d'enseignement supérieur et de recherche d'excellence.

Objectif : les faire figurer dans les cinquante premiers des différents classements mondiaux et en faire entrer deux dans les vingt premiers.

Ces « écosystèmes d'innovation » bénéficieraient de moyens supplémentaires pour leur permettre de protéger et de valoriser les résultats de recherche publique mais aussi d'incitations financières pour favoriser la recherche partenariale dans un cadre européen.



© CADIEUJANA

## 6 heures pour les droits des enfants et des familles sans papiers

Quelle est la situation des jeunes majeurs sans papiers ? Quelles sont les conséquences de la politique migratoire sur les enfants ? Est-il possible de changer la loi ? Entrecoupés de chansons de nombreux artistes, cliniciens et magistrats ont tenté d'apporter éclairages et réponses aux multiples questions posées par la situation des enfants et des familles sans papiers. Associations et syndicats ont interpellé les élus présents sur leurs projets de politiques migratoires. Après les rassemblements dominicaux devant Notre Dame, RESF a réussi dimanche 22 novembre, au 104 à Paris, à mobiliser 6 heures durant, à l'occasion de l'anniversaire de la Convention internationale des droits des enfants, pour rappeler : « que la loi doit changer : aucun enfant en rétention, pas de démantèlement des familles, régularisation des jeunes scolarisés ».

## Santé : dépenses en hausse

Les dépenses de santé financées par les particuliers ont explosé entre 2001 et 2009. Selon une enquête du cabinet de conseil Jalna, en additionnant les cotisations à une complémentaire et le « reste à charge » une fois les remboursements effectués, l'augmentation serait de 40 à 50 %. Tous sont touchés, quels que soient l'âge, la profession ou le type de complémentaire, mais les inégalités se creusent notamment en fonction des contrats (individuels ou contrats d'entreprise). Les plus de 65 ans ont vu leurs dépenses s'accroître de 55 % dans la période. La FSU dénonce le scandale des dépassements d'honoraires, ainsi que les multiples forfaits, franchises et déremboursements qui pénalisent les malades. Ces régressions entraînent inévitablement l'augmentation des cotisations des complémentaires. Les malades impuissants paient... ou ne se soignent pas ! Il est plus que temps de se mobiliser !

> SYNDICALISME

# Travailler ensemble

La FSU a expérimenté, au travers de deux colloques, l'un avec la CGT, l'autre avec Solidaire, une nouvelle façon de travailler en commun.



Le colloque, organisé le 10 novembre dernier par la FSU et la CGT avait pour thème la formation tout au long de la vie. On y a abordé ces questions au cours de deux tables rondes, avec pour thématiques : « Quelle finalité pour notre système d'éducation et de formation ? Comment créer un vrai continuum de la formation ? » et « Quels acteurs, quelle responsabilité et quel financement ? »

Les participants aux tables rondes au titre de la FSU ont souligné la responsabilité confiée au système éducatif dans l'objectif d'une formation de qualité pour tous, et mis en évidence l'enjeu de la reconnaissance des qualifications acquises par les jeunes. Les invités ont nourri le débat sur les trajectoires et mobilités professionnelles, sur l'organisation, le pilotage, les missions, le financement de la formation professionnelle. « Être plus efficaces ensemble que chacun de son côté », cette formule de Bernard Thibaut résume bien l'objectif et la portée de ce colloque.

Avec une autre thématique, c'est bien le même esprit qui a prévalu à la rencontre du 2 décembre à Paris organisée cette fois par

la FSU et l'union Syndicale Solidaires. Les 2 organisations avaient décidé de réfléchir ensemble sur de « grands sujets interprofessionnels » qui sont, ou devraient être, au cœur de l'action syndicale. Le thème choisi, « la crise écologique, une question syndicale » a permis de poser les problèmes et les enjeux. Après une intervention de l'astrophysicien Robert Kandel, spécialiste des climats, sur le réchauffement climatique, une première table ronde a débattu des alternatives à proposer face à « l'écologie de marché » à quelques jours du sommet de Copenhague. L'après midi, les syndicalistes se sont confrontés à la difficulté de définir un type de croissance afin de promouvoir un développement respectueux de l'environnement. Débattre pour agir, tel était l'objectif de cette rencontre.

Ces initiatives ne sont pas destinées à rester orphelines. D'autres sont d'ores et déjà en chantier, notamment sur la petite enfance avec la CGT, et sur le partage des richesses avec Solidaires. Elles contribuent à renforcer le syndicalisme et son efficacité en termes de propositions et d'action.

ELIZABETH LABAYE



## La FSU en Congrès à Lille

La FSU tiendra son 6<sup>e</sup> congrès national à Lille du 1<sup>er</sup> au 5 février 2010. Sa première étape vient de se terminer: le vote des syndiqués. C'est une des caractéristiques de la FSU : tous les adhérents sont appelés à voter directement sur le rapport d'activité des trois dernières années (complété par trois « fenêtres ») et à choisir entre cinq textes d'orientation et listes de tendances. La composition des instances de la FSU (congrès, conseil fédéral...) en tient compte.

Deuxième étape : les congrès départementaux. De la mi-décembre au 23 janvier, ils travailleront sur la base de textes préparatoires qui s'efforcent d'embrasser l'ensemble des questions posées à une FSU à la fois fédération majoritaire des personnels de l'éducation et de la recherche et fédération de fonctionnaires des trois fonctions publiques, représentant une partie significative des salariés. Ce sera ensuite le congrès national qui fera la synthèse et adoptera des textes définitifs, mandatant la FSU pour les trois ans à venir. Dans un contexte de remises en cause massives des services publics, de transformations profondes de l'État et du paritarisme, les questions sont multiples et les débats complexes. Une autre des caractéristiques de la FSU est sa volonté de prendre en compte le pluralisme, de chercher à faire la synthèse d'expériences et de revendications professionnelles diverses et complémentaires : c'est cette diversité qui fait sa richesse.

&gt; EMPLOI

# Toujours la crise

La hausse du chômage se poursuit, et les agents de Pôle-emploi ne sont pas assez nombreux pour y faire face.



© MUCCHIELLI/NAIPA

Une nouvelle hausse de 2 % du chômage en octobre: la situation en France correspond à un problème qui touche l'ensemble des économies dans le monde. Un an après la violente crise financière, le retour à une croissance positive même très inégale au niveau mondial a rassuré les marchés mais la poursuite de la montée du chômage est un phénomène d'ampleur: il atteint déjà 10,2 % aux États-Unis

et est prévu autour de 10 % dans les pays développés en 2010.

Conséquence de la crise, de très nombreux emplois ont été détruits ou ont disparu. C'est le cas par exemple dans le bâtiment avec 50 000 d'emplois en moins en 2009. De plus, les entreprises ont concentré leurs « ajustements » sur l'intérim, la sous-traitance, le chômage partiel, provoquant des réactions en chaînes. Le déficit de recrutement dans la Fonction Publique a aussi un poids significatif sur le chômage des jeunes. En un an, le nombre d'inscrits à Pôle emploi a augmenté de plus de 20 % et il se situait autour des 4 millions fin octobre avec les départements d'outre-mer (DOM) pour les demandeurs d'emploi inscrits catégories A, B, C, c'est-à-dire tenus d'accomplir des actes « positifs » de recherche d'emploi.

Pôle emploi s'est retrouvé avec un nombre record de demandeurs d'emploi suivis par les conseillers. Une moyenne de 94 demandeurs d'emploi par conseiller largement au-dessus des objectifs de 30 à 60 affichés par le gouvernement au moment de la fusion de l'ANPE et les Assedic dans Pôle emploi. Selon le SNU-FSU, qui a dénoncé la fusion et ses conséquences, le portefeuille moyen d'un agent serait plutôt malheureusement entre 170 et 200 demandeurs en moyenne!

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

## Grippe H1N1

Selon les départements, on constate des établissements et écoles massivement fermés et dans d'autres, pourtant soumis à la même pandémie, peu de fermetures. À cela s'ajoutent les problèmes liés à la vaccination, face à une communauté médicale divisée, à des interrogations sur la fiabilité des vaccins et aujourd'hui la mise en œuvre d'une vaccination à grande échelle. Les infirmières de l'EN, déjà en nombre insuffisant, sont réquisitionnées, au détriment de leurs missions au sein des établissements scolaires, au moment où elles devraient accueillir les élèves... en suspicion de grippe! Elles ont évidemment en priorité à assurer la vaccination des élèves volontaires dans les établissements et les centres de vaccination.

De plus, les différences de prise en compte, selon les rectorats et inspections académiques concernant les « personnels à risque » posent problème, alors que des circulaires ont été diffusées fin août, et qu'un Comité central hygiène et sécurité s'est tenu notamment sur ce sujet. La FSU appelle le ministère à assurer la protection des élèves et des personnels.

## Emploi sans-papiers

« Appel d'air », « réseaux de trafiquants », « valeurs de la république » ont été invoqués par le chef de l'État pour écarter toute régularisation massive des sans-papiers. C'est, avec l'annonce de la préparation d'un projet de loi visant à sanctionner les entreprises employant des sans-papiers, la réponse du gouvernement au mouvement de grève entamé le 12 octobre, touchant 1 800 entreprises et suivi par 5 200 travailleurs qui réclament leur régularisation. Chantiers, restaurants, sociétés de nettoyage ou de sécurité, nounous, le recours aux travailleurs étrangers en situation irrégulière touche de nombreux secteurs. Et l'arsenal juridique pour lutter contre le travail au noir est déjà bien garni. « Il suffit de l'utiliser » indique Stéphane Maugendre, président du GISTI (groupe d'information et de soutien aux immigrés): « selon le code du travail tout employeur qui a recours à des étrangers sans-papiers est passible de 5 ans d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ». De son côté, Gérard Filoche, inspecteur du travail ironise: « Fermer Bouygue? Les 61 % de restaurants d'Ile-de-France qui emploient des sans-papiers? » et de rappeler qu'on manque de moyens avec 1 350 inspecteurs et contrôleurs du travail pour 1, 2 millions d'entreprises et 17 millions de salariés. La fermeture d'entreprise consisterait de surcroît en une punition collective, qui ne servirait pas les travailleurs sans-papiers qui travaillent, cotisent et paient leurs impôts... ils demandent simplement à sortir de la clandestinité que leur impose l'absence de papiers.

# « Identité » nationale

Eric Besson vient de lancer son grand débat sur l'identité nationale. Nombre de voix réclament plutôt un débat sur « vivre ensemble ».

Au nom de « la fierté d'être Français », Eric Besson annonçait le 26 octobre dernier le lancement d'un grand débat sur l'identité nationale, censé répondre

Ce débat devrait se tenir jusqu'en février 2010, dans les préfectures et sous-préfectures, avec les « forces vives » du pays (mouvements associatifs, enseignants, élèves et parents d'élèves de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, organisations syndicales, représentants des chefs d'entreprises, élus locaux, représentants des anciens combattants et des associations patriotiques). Ce souhait du ministre a été fraîchement accueilli par la plupart des organisations concernées qui ont décliné l'invitation. Les Français, quant à eux, sont invités à participer sur internet.

Ce débat structuré en deux parties : « identité nationale » et « apport de l'immigration à l'identité nationale » apparaît clairement comme une tentative de détourner l'opinion des conséquences sociales de la crise et de la politique du gouvernement, des non-réponses apportées sur le terrain de l'emploi notamment, tout en préparant les élections régionales, en ratissant sur le terrain déjà bien labouré de l'extrême droite.

D'ailleurs, selon un sondage BVA pour Canal+, les Français ne s'y

sont pas trompés. 64 % des Français considère que l'objectif principal du gouvernement avec le débat sur l'identité nationale correspond « avant tout » à une « volonté de mobiliser les électeurs de droite en vue des élections régionales », 36% estiment que l'objectif poursuivi par le gouvernement est « de parler d'un sujet majeur qui faisait partie des thèmes de la campagne de Nicolas Sarkozy en 2007 ».

## Les historiens réagissent

Gérard Noiriel et Patrick Weil font partie des 8 historiens qui avaient démissionné de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI) pour protester contre la création du ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale, estimant que cet intitulé ne pouvait que conforter les préjugés négatifs à l'égard des immigrés. Ils se sont exprimés sur ces questions dans 2 ouvrages.

Dans son livre<sup>1</sup>, Gérard Noiriel montre à partir des propos du président comment Nicolas Sarkozy a réaménagé l'ancien discours nationaliste sur la « menace étrangère » en opposant les Français issus des immigrations passées aux nouveaux immigrants. Ceux-ci, contrairement aux précédents, ne respecteraient pas la loi et vivraient dans la misère parce qu'ils n'auraient aucune volonté et/ou aucune inclination (génétique?) pour essayer de s'en sortir.

## Les « tentations racistes »

Patrick Weil, quant à lui, réfléchit notamment sur les « tentations racistes » de la politique française d'immigration de 1945 et 1978-1980, et sur l'histoire des discriminations en matière de nationalité française<sup>2</sup>. Il a jugé « insupportable...la volonté de M. Besson d'encadrer quelque chose qui a toujours été très divers et fluide. « Ce n'est pas au pou-



« Ce n'est pas au pouvoir politique de décréter qu'est-ce que c'est qu'être Français », dit Patrick Weil.

« aux préoccupations soulevées par la résurgence de certains communautarismes, dont l'affaire de la Burqa est l'une des illustrations ».

## L'avis de la FSU : « Vivre ensemble »

Au moment même où le gouvernement multiplie les gestes de rejet envers les immigrés, on ne peut que craindre que le lancement du débat sur l'identité nationale ne soit une initiative à visées politiques qui revienne « à utiliser » de toutes pièces une « identité nationale » fantasmée, prétexte à stigmatiser et exclure davantage et soit bien loin de la richesse, la complexité et les contradictions des valeurs et des pratiques qui ont forgé notre histoire. Si débat, il doit y avoir, c'est d'abord sur le « vivre ensemble ». Cela implique une politique qui se donne comme objectif de

rendre effective non pas l'égalité des chances mais bien l'égalité des droits, un développement des solidarités et des services publics, l'inverse de la politique gouvernementale.

Refusant de s'inscrire dans le débat inquiétant initié par le gouvernement, c'est le débat du « vivre ensemble » que la FSU veut contribuer à mettre en lumière.

Elle prendra contact dans ce sens avec les autres organisations syndicales, les associations d'Éducation Populaire, les organisations de défense des droits de l'homme avec qui elle travaille régulièrement.



L'expression « identité nationale » recouvre plusieurs réalités bien distinctes, une culture nationale, une appartenance civique et administrative et un troisième type d'identité, celle qui provient de notre attachement à un ensemble de valeurs morales et politiques.

Tzvetan Todorov

© TRÉVIER/NAJA

voir politique de décréter qu'est-ce que c'est qu'être français », souligne l'historien.

Quant à Tzvetan Todorov, historien et essayiste, il rappelle d'abord que l'expression « identité nationale » recouvre plusieurs réalités bien distinctes, une culture nationale, une appartenance civique et administrative et un troisième type d'identité, « celle qui provient de notre attachement à un ensemble de valeurs morales et politiques ».

Pour l'historien, la confusion rend le débat impraticable. « À moins qu'il s'agisse, dans l'initiative présente, de tout autre chose que de l'identité nationale » remarque l'historien, qui refuse de s'associer à un débat où « la stigmatisation des étrangers, bouc émissaire commode pour tous les démagogues, peut être utile pour gagner une élection ».

ELIZABETH LABAYE

1. G. Noiriel, *A quoi sert l'identité Nationale*, Agone, 2007.
2. Patrick Weil, *Liberté, Égalité, Discriminations*, Grasset, 2008.

## 3 questions à Jean-Paul Dubois « Quelle identité? »

**Qu'est-ce que « l'identité nationale » ?**

Nous avons non pas des « cartes d'identité nationale » mais des « cartes nationales d'identité » : en démocratie la seule « identité » officielle est celle de chaque citoyen. Ce qui fait une nation ne se décrète pas, se construit, évolue tous les jours dans la liberté partagée qui fait vivre une société. Les discours « identitaires » sont la marque de l'extrême droite et des régimes autoritaires.

**Que cherche le gouvernement ?**

Un ministre de l'immigration et de l'identité nationale ordonne aux préfets de convoquer la société pour répondre à des questions

telles que « Comment éviter l'arrivée sur notre territoire d'étrangers en situation irrégulière, aux conditions de vie précaires génératrices de désordres divers (travail clandestin, délinquance)? » [point 1.7 du « guide pour la conduite des débats locaux »]... Sans le report de l'électorat d'extrême droite, Nicolas Sarkozy aurait obtenu en 2007 non pas 53% des voix mais 38%. Il gère ce capital. Jeu dangereux face au racisme et à la xénophobie.

**Ne faut-il pas plutôt débattre autour des valeurs du « vivre ensemble » ?**

La devise de la République n'est pas « Identité nationale » mais « Liberté, égalité,

fraternité ». Tant qu'au regard des politiques menées ce ne sont que des mots, elle ne tient pas ses promesses. La LDH vient de lancer une campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits » : débattons sans attendre du respect des libertés et de l'égalité des citoyens, et des conditions du retour du progrès social, pour redonner cette confiance dans le politique sans laquelle la démocratie n'a plus d'effectivité.



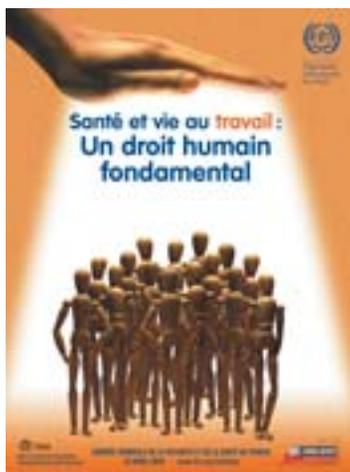
© LDH

Jean-Paul Dubois,  
président de la Ligue des  
droits de l'homme.

> SIGNATURE

# Accord santé et sécurité au travail

La FSU vient de signer un accord qui doit maintenant permettre aux fonctionnaires de bénéficier d'instances et d'outils équivalents à ceux des salariés du privé dans ce domaine, et de combler le retard considérable pris par la fonction Publique, notamment de l'État sur les questions de santé au travail.



L'ensemble des organisations syndicales de la Fonction Publique à l'exception de Solidaire, a décidé de signer ce document d'une vingtaine de pages, afin d'acter les avancées significatives obtenues après plus d'un an de négociations et grâce à une large unité

syndicale, qui a contraint le gouvernement à revoir moult fois sa copie. La transformation des comités Hygiène et sécurité (CHS) en CHS-CT (conditions de travail), est un atout majeur pour mettre aujourd'hui au-devant de la scène l'organisation du travail et pour se donner les moyens de la prévention des risques professionnels, y compris les risques psychosociaux et les Troubles musculo-squelettiques.

Des indicateurs d'évaluation et un calendrier ont été exigés afin que l'engagement des employeurs publics ne reste pas lettre morte. Des formations pour les représentants dans les nouvelles instances, mais aussi pour les personnels à tous les niveaux

devront être mises en place. Les questions de santé au travail revêtent aujourd'hui une résonance particulière dans un contexte où les suicides de salariés ont mis en évidence que le travail tue. Le texte est donc un levier pour avancer sur ces questions, dans les ministères, les services, les collectivités, les établissements. Les outils sont désormais là. À la FSU et ses syndicats de s'en saisir de manière offensive, en travaillant ces questions à tous les échelons, en s'impliquant davantage dans les CHS-CT dont la transformation va en faire des instances de premier plan. Il y a donc beaucoup à faire, d'autant que la politique actuelle de suppression de postes et de gestion des « ressources humaines » pèse lourdement sur les conditions de travail, l'organisation du travail et la santé des personnels et s'inscrit dans un contexte inquiétant qui nécessitera la poursuite des mobilisations indispensables contre des politiques contraires à l'intérêt des personnels et des usagers. C'est le sens de la signature que la FSU a décidé de donner à ce document, tout en rappelant au gouvernement l'urgence que soit votée la loi mettant en œuvre les accords de Bercy signés par 6 organisations en juin 2008 afin que les moyens nécessaires soient dégagés pour permettre le travail des représentants en CHS-CT.

ÉLIZABETH LABAYE

## Bonne idée !

L'Assemblée nationale a adopté un amendement d'un député, visant à exclure les entreprises du bénéfice du crédit d'impôt pour l'aide scolaire à domicile. Cette aide fiscale sera désormais réservée à l'aide scolaire à domicile fournie par des particuliers (des étudiants par exemple) ou par des associations à but non lucratif. L'argument avancé : rien ne prouve que ces entreprises soient plus efficaces que d'autres formes de soutien scolaire. Par contre, elles sont très bien organisées pour capter l'avantage fiscal à leur profit, en pratiquant des prix élevés et en le justifiant par l'avantage fiscal qui permet aux familles de déduire une partie de cette somme de leurs impôts. Si une aide fiscale est accordée, c'est en vue de réduire le coût pour les particuliers ayant recours à l'aide aux devoirs à domicile, pas pour permettre à des entreprises privées de faire du profit. On ne peut qu'applaudir...et espérer que l'amendement survivra au sénat!

## Directions départementales interministérielles

La mise en place de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'État est l'occasion pour le gouvernement de réformer en profondeur les modalités de gestion des personnels. C'est l'objet du projet de décret relatif aux directions départementales interministérielles (DDI) et de la charte de gestion au sein de ces directions qu'il veut publier le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Dans ces projets, les ex-directions départementales sont fusionnées autour du préfet de département en 2 ou 3 DDI.

Des personnels appartenant à des corps différents, dépendant de ministères différents sont regroupés dans une même DDI. Les décisions individuelles relatives à la carrière continueront à relever du ministère d'appartenance, mais les directeurs des nouvelles DDI exerceront les prérogatives de chefs de service. Face au fort mécontentement des personnels, les syndicats ont exigé un véritable cadre de négociation dans un tout autre calendrier avant de poursuivre les discussions sur le sujet.

# 2010 : Année des services publics

Syndicats, associations et partis politiques unissent leurs forces pour défendre et promouvoir les Services publics.



© PASCALINAJA

Les batailles menées dans l'éducation, la santé, la poste, la petite enfance, la culture, le rail, montrent le fort potentiel de résistance et d'attachement aux services publics existant dans la population. Le succès de la votation contre le changement de statut de la poste du 3 octobre, a illustré l'efficacité de l'unité la plus large et l'importance de mettre ensemble citoyens/usagers, personnels et élus.

Si la résistance est indispensable, elle ne suffit pas. Pour la FSU, l'objectif n'est pas la seule défense des services publics mais leur transformation. Cela nécessite de reprendre l'offensive idéologique sur ce terrain du Service Public. C'est dans cet esprit qu'avec la CGT et Solidaires du côté syndical, le PS, le PC, les Verts, le parti de gauche, la gauche unitaire coté politique, la LDH, ATTAC, Copernic... du côté associatif, la FSU considère aujourd'hui indispensable d'ouvrir un débat citoyen national large sur des propositions pour des services publics et une fonction publique du XXI<sup>e</sup> siècle efficaces et démocratiques autour de quatre grandes questions. Quels champs des services publics, à quel niveau? Comment associer la population, les personnels et les élus à une gestion démocratique des Services publics? Avec quels

financements et donc quelle fiscalité? Quels agents avec quel statut?

Dans l'objectif de faire de 2010 une année de débats et de mobilisations citoyennes sur ces problématiques, toutes ces organisations ont constitué ensemble un collectif national pour les États généraux des services publics<sup>1</sup>, en s'appuyant sur les mobilisations existantes - et qui gardent leur dynamique propre - les aspirations citoyennes, les comités existants. Le 17 décembre, un meeting à la Mutualité lancera publiquement, sur la base d'un appel commun, le processus :

- États généraux locaux (ville, département, région en fonction des choix locaux) pendant les périodes janvier, février et avril. Organisés par les comités locaux et sur la base de l'appel national ils doivent associer très largement la population en impliquant le plus grand nombre d'organisations et de citoyens.
- États généraux nationaux vers la mi-mai

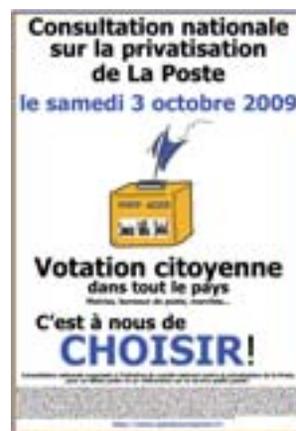
Un site internet dédié verra le jour au mi-décembre où comités départementaux et organisations signataires déposeront leurs contributions au débat autour des 4 thèmes. En articulation avec cette démarche, serait lancée une pétition nationale reprenant la demande d'insérer dans la constitution des principes forts sur les services publics.

CLAUDIE MARTENS

1. Le comité national est constitué des organisations suivantes (ordre alphabétique): AITEC; ATTAC; CGT; Collectif national droits des femmes; Convergence Nationale des collectifs de défense et promotion des SP; Comité National des Privés d'Emploi CGT; Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité; Fondation COPERNIC; FSU; GU; Les Verts; LDH; M'PEP, NPA, PCF; PG; PS; Résistance Sociale; SOLIDAIRES; Syndicat de la magistrature; UNEF.

## Poste : j'écris au président

Après le succès de la votation du 3 décembre, la mobilisation se poursuit contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal en particulier au travers de la campagne « j'écris au président » du comité national dont la FSU est partie prenante. Mardi 24 novembre, journée de grève à La Poste comme dans toute l'éducation, les manifestations des postiers ont rejoint celles de l'éducation, dans de nombreuses régions. Samedi 28 novembre, à quelques jours de l'ouverture du débat sur la loi postale à l'assemblée nationale, usagers, personnels de la poste, et élus ont rappelé leur refus du changement de statut et l'exigence du referendum dans les centaines des manifestations organisées dans toute la France.



## Récidive

*Le Parlement se penche sur un nouveau projet de loi « tendant à amoindrir le risque de récidive criminelle ». Texte de circonstance venant en réponse à de nouveaux faits-divers, ce projet ne renforce pas les dispositions précédemment votées pour lesquelles les moyens manquent et complexifie le système... sans garantie d'efficacité. Les principales mesures consistent à étendre encore l'application de mesures de sûreté et à augmenter la surveillance des personnes ayant commis certains crimes, notamment de nature sexuelle, par leur contrôle et leur fichage. Pour le SNEPAP-FSU « la loi pénale doit préserver un équilibre entre la protection de la société et les garanties des libertés individuelles ». La prévention des récidives et la notion, polysémique, de dangerosité ne peuvent « servir de fer de lance à une politique attentatoire des libertés ».*

## Formation des maîtres

Extraits du communiqué intersyndical :

*(...) Nos organisations jugent inacceptables en l'état les orientations présentées le 13 novembre dernier, qui confirment la mise en place d'une réforme régressive pour la formation des futurs enseignants et bouleversent l'organisation de l'offre de master dans les universités. (...) Elles demandent notamment (...) une année de fonctionnaire stagiaire post-concours qui comporte au moins un mi-temps pour la poursuite de la formation professionnelle, des garanties réelles sur le rôle, les fonctions et les moyens humains et financiers des IUFM (...)*

*(Elles) appellent à une journée nationale de mobilisation mardi 15 décembre dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (notamment dans les IUFM).*

**Signataires :**

**UNEF, FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNUEP-FSU, SNESUP-FSU, SNEP-FSU, Fédération UNSA Éducation, SE UNSA, Sup Recherche UNSA, A et I UNSA, SNPTEs UNSA, SI.EN UNSA, SGEN CFDT, FERC Sup CGT, CGT Educ'Action, FCPE, UNL, FIDL.**

> APRÈS LE 24 NOVEMBRE

# 1<sup>re</sup> étape en forme d'avertissement



© CADIEUNANA

La journée de grève et de manifestations du 24 novembre aura constitué le premier avertissement sérieux contre la politique éducative du gouvernement en ce début d'année scolaire, alors que débutait le débat parlementaire sur le budget de l'éducation : de 30 à 40 % de grévistes selon les secteurs, des dizaines de manifestations dans les départements rassemblant au total plusieurs dizaines de milliers de personnes...

Un coup de semonce, signe d'un mécontentement réel contre les suppressions de postes programmées, la réforme de la

formation des enseignants telle qu'annoncée par le ministre, l'absence de revalorisation des salaires ou encore la réforme des lycées.

Sur ce sujet, après les nouvelles annonces du ministère, l'action se poursuit avec notamment une journée d'action prévue le 10 décembre par les syndicats FSU du second degré, jour du Conseil Supérieur de l'Éducation.

Concernant la formation des enseignants, la dernière publication du projet du gouvernement a suscité un véritable tollé dans l'ensemble de la communauté éducative, de la conférence des présidents d'université aux étudiants, en passant par les organisations enseignantes. Une intersyndicale scolaire-supérieur, comprenant les syndicats de la FSU, appelle à une journée nationale de mobilisation, mardi 15 décembre 2009, sous des formes diversifiées : grèves, rassemblements, AG, débats, manifestations...

Plus généralement, la FSU appelle à diffuser largement la carte-doléance du collectif « Un pays, une école, notre avenir\* ». Elle estime nécessaire de construire un mouvement unitaire associant les usagers et les personnels sur l'ensemble du dossier Éducation.

\*À télécharger sur le site [www.uneecole-votreavenir.org](http://www.uneecole-votreavenir.org)

MARC BRUYÈRE

## Droits des enfants

Le 20 novembre était célébré le 20<sup>e</sup> anniversaire de la convention internationale des droits des enfants. Ratifié par 193 états, à l'exception de la Somalie et des États-Unis, ce texte fondateur pose les principes de non-discrimination, d'intérêt supérieur de l'enfant, de droit pour l'enfant à vivre et se développer, de respect des opinions de l'enfant. En France, la majorité des enfants a des conditions de vie plutôt bonnes (santé protégée, éducation assurée, parents aimants, droits fondamentaux respectés), mais les zones d'ombre sont encore trop nombreuses.

La pauvreté touche 2 millions d'enfants, avec tout ce que cela sous entend en termes de santé, de conditions de logement, d'accès à la culture, aux loisirs, de réussite scolaire... Sont dénoncées encore par différents rapports (Défenseure des enfants, président de l'Unicef France), l'insécurité permanente des enfants de parents en situation irrégulière, la persistance des discriminations pour les enfants appartenant à des groupes minoritaires tels que les Roms et les gens du voyage, la situation qui prévaut dans certains DOM (Guyane, Mayotte) et la maltraitance, qui touche 1 enfant sur 25 en Europe. Reconnaisant des progrès sur certains points (scolarisation des enfants en situation de handicap, écoute des enfants par la justice, abaissement de l'âge légal du mariage pour éviter les mariages forcés). L'ONU fait toutefois des recommandations précises à la France... dont celle de renforcer le rôle de défenseur des enfants. On connaît déjà la réponse du gouvernement qui a choisi de supprimer cette fonction. C'est dire si les enfants et leurs droits sont une priorité...

> SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

# Investir pour l'avenir

Si le budget s'affiche en hausse, la politique menée depuis deux ans traduit un désengagement de l'État et la France rétrograde dans les classements internationaux.



© CADIEUJANA

Après le conflit sans précédent qui a opposé l'an dernier, 4 mois durant, étudiants, universitaires et chercheurs au gouvernement, Valérie Pécresse essaie de faire croire que tout va bien et que le gouvernement a choisi de placer enseignement supérieur et recherche au cœur de ses priorités. Or, sous couvert d'autonomie des universités, la politique menée depuis 2 ans, désengage l'État de ses responsabilités. Elle ne répond pas aux besoins des universités, exprimés par la communauté scientifique, et renforce les inégalités entre établissements. De fait, c'est l'accès aux études et la réussite de tous les étudiants, surtout des plus fragiles socialement, qui en font les frais.

Le classement de Shanghai sert de prétexte à de profonds remodelages des universités et de la recherche qui risque de sacrifier ce qui constitue la force créative et novatrice de notre propre système. Les restructurations sont basées sur la mise en concurrence et le renoncement au développement du front des connaissances.

Or cantonner la recherche à la production de brevets et réduire l'insertion professionnelle à l'adaptation immédiate aux postes de travail, dans un monde en évolution rapide et permanente, va à contre-courant de la stimulation des sources d'innovation.

Les contestations de l'an dernier portaient sur plusieurs dossiers. Malgré plusieurs reculs, le gouvernement impose des réformes néfastes. Un décret, adopté pendant l'été, renforce le pouvoir du président de l'université sur les carrières. Les ministres s'apprêtent, toujours sans concertation, à prendre des décisions sur la formation des maîtres, toujours très éloignées des demandes de la communauté éducative. Quant aux organismes de recherche les structures mises en place visent à écarter toujours plus l'expression de la communauté scientifique. L'individualisation des revenus consacrée par une rémunération indemnitaire contribue à affaiblir les équipes d'enseignement et de recherche. Rappelons que la France n'est que 11<sup>e</sup>, pour les dépenses d'éducation, lorsqu'on la compare aux 18 pays ayant un PIB comparable. Le supérieur rétrograde à la 14<sup>e</sup> place, sous la moyenne de l'OCDE. Ce retard se cumule avec celui de la recherche académique. On comprend pourquoi la ministre s'acharne à afficher un budget en hausse de 1,8 milliard d'euros, alors qu'un tiers seulement correspond à des crédits nouveaux pour l'enseignement supérieur et la recherche et pourquoi Rocard et Juppé souhaitent consacrer la moitié du grand emprunt à améliorer les investissements. Mais rattraper le retard abyssal de la France ne peut relever que d'un effort soutenu.

MARIANNE BABY

## De l'argent, mais pour qui ?

**Le rapport Juppé-Rocard reconnaît le retard accumulé depuis plusieurs années par la France dans l'effort de recherche. Il propose d'affecter 16 milliards d'euros à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, face à 19 milliards d'euros consacrés au développement du « cadre de vie ».**

**Ces réponses sont sans commune mesure avec l'ampleur de l'effort nécessaire pour rattraper le retard. Il s'agit de dotations en capital dont seuls les intérêts pourront être dépensés.**

**Les financements renforcent les restructurations en cours.**

**Ils vont à quelques campus d'excellence, à l'encontre d'un développement équilibré du tissu universitaire sur l'ensemble du territoire. Ils sont conditionnés à un partenariat privé public qui conduit à sacrifier les missions de service public.**



© CADIEUJANA

## Classement de Shanghai

*Ce classement établit une liste des « 500 meilleurs établissements d'enseignement supérieur à travers le monde ». La France y occupe la 7e place. C'est un des grands alibis médiatiques pour montrer le soi-disant « manque d'efficacité » de notre système et imposer des contre-réformes. Or ce classement utilise des critères tous discutables : par exemple le poids excessif des prix Nobel par rapport à d'autres titres, l'importance injustifiée donnée à quelques revues qui défavorisent certaines disciplines, l'utilisation de banques de données anglo-saxonnes qui escamotent certaines écoles de pensée.*

# Carte scolaire, l'école à la

L'assouplissement de la carte scolaire a accentué les phénomènes de ghettoïsation et d'évitement de certains établissements. C'est l'une des conclusions d'un récent rapport de la Cour des comptes. L'assouplissement puis la suppression progressive de la carte scolaire étaient un engagement du candidat Sarkozy, au nom d'un « libre choix » des familles.

La réforme de la sectorisation a déjà entraîné une perte d'effectifs - jusqu'à 10 % - et une concentration des élèves en difficultés dans nombre d'établissements, notamment ceux relevant de l'éducation

et une autonomie plus grande des établissements, l'inquiétude de voir ces phénomènes s'étendre revient sur le devant de la scène. Inquiétude d'autant plus légitime que le phénomène de polarisation scolaire tend à gagner rapidement en amont et que l'évitement de certains lycées ou collèges peut produire de vraies filières de scolarisation dès l'école maternelle. L'Union nationale lycéenne (UNL) vient de demander au ministre de l'Éducation nationale l'ouverture d'un « chantier de négociations sur la restructuration de la carte scolaire ».

minimum scolaire plutôt qu'un service public assurant partout l'effectivité du droit à l'éducation et à la qualification.

Les médias se sont focalisés sur les « contournements » de la carte scolaire, ce que confirment les études d'Agnès Van Zanten. L'évitement repose davantage sur des stratégies de logement que de dérogations au secteur scolaire, une tendance au séparatisme social remarqué par Eric Maurin.

## Lutte contre l'exclusion

Une logique de sectorisation, pour être réellement efficace, doit s'inscrire dans le cadre de politiques publiques sociales, économiques, d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui luttent véritablement contre toutes les formes d'exclusion et de ségrégation. Le « busing » est apparu dans les pays anglo-saxons dans les années soixante. Il procédait d'un ciblage ethnique des minorités et a été depuis fortement remis en question. En France, extrêmement limité jusque-là, ce dispositif pointe la nécessité de la mixité sociale. Les effets de ces initiatives doivent être examinés attentivement.

## Libre choix

Qu'en est-il concrètement du libre choix? Les travaux de Nathalie Mons montrent que dans tous les pays où il a été pratiqué, il ne concernait que les familles qui utilisaient déjà l'évitement scolaire. En dehors même des inégalités entre établissements qui s'accroissent avec les politiques rectorales favorisant certains « pôles » (options, langues...), les familles qui pourraient théoriquement inscrire leurs enfants dans l'établissement de leur choix, se heurtent à une difficulté de taille : les élèves ne sont admis que « dans la limite des places



© TREVIERS/NAJIA

L'évitement de certains lycées ou collèges peut produire de vraies filières de scolarisation dès l'école maternelle.

prioritaire. Ainsi, sur les 224 collèges des réseaux Ambition Réussite, 186 ont perdu des élèves, certains sont même menacés de fermeture. Avec la réforme du lycée

## Régulation des flux

Certes, dans un contexte d'inégalités territoriales fortes, la carte scolaire, qui était au départ un instrument de régulation des flux, ne peut pas à elle seule assurer la mixité sociale des établissements, notamment au sein des agglomérations. Mais à travers la mise en concurrence des établissements et des élèves se distille l'idée d'un marché de l'éducation, ne faisant l'objet que d'une régulation pour éviter les dérives brutales, une sorte de service

## Ce qu'en pense la FSU...

**Il n'y aura pas de vraie solution sans un traitement volontariste et pérenne de la question des inégalités territoriales mais aussi des inégalités scolaires: la question n'est pas de permettre aux « meilleurs » d'avoir le choix de leur école, de leur collège ou de leur lycée mais de faire en sorte que toutes les écoles, tous les établissements soient en mesure de proposer une offre d'éducation valorisante de sorte que chacun s'y sente en capacité de réussir aussi bien qu'ailleurs. Cela exige le retour à une**

**sectorisation repensée et équilibrée et des fonds de péréquation pour garantir les moyens de l'égalité d'accès à l'éducation. Cela nécessite de compenser les difficultés de certaines zones (au lieu d'abandonner les ZEP!). Et dans cette perspective on ne peut s'interdire de regarder au plus près du terrain, si le découpage des secteurs, l'implantation ou la taille des établissements sont pertinents et ne contribuent pas à accentuer des injustices et des inégalités.**



A L'évitement repose davantage sur des stratégies de logement que de dérogations au secteur scolaire.

© PASCAL NAJA

disponibles ». Autrement dit, ce sont les établissements qui ont la liberté de choix. Cela conduit nécessairement à une concentration de publics scolaires homogènes dans les mêmes établissements. Et on sait que cette hiérarchie scolaire recouvre surtout une hiérarchie sociale.

Sans nouvelles règles de sectorisation, sans refonte de la politique des ZEP, comment ignorer que certaines familles continueront à voir leurs enfants assignés à résidence, par la géographie urbaine, dans des établissements toujours plus ghettosés tandis que celles qui en ont les moyens aujourd'hui seront encore plus légitimées à contourner le système? Le résultat? Non pas des familles qui auront le libre choix de leur établissement mais d'un côté des établissements « choisis » qui pourront choisir leurs élèves et adopter des politiques scolaires de prestige pour attirer la « clientèle » qui les intéresse, et de l'autre, des établissements de seconde zone et des élèves qui n'auront pas d'autres choix que d'y être scolarisés!

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

## 3 questions à Choukri Benayed :

### « Le libre choix repose moins sur des critères pédagogiques que sur les publics fréquentés »

**La carte scolaire était-elle si rigide que ça ?**

L'argument de la rigidité de la carte scolaire est erroné. Depuis le début des années 1980 elle a fait l'objet de nombreux assouplissements. Les voies de contournement sont nombreuses : fausses adresses au choix d'options en passant par le recours au privé. Les promoteurs de la suppression de la carte scolaire n'ignorent pas cet état de fait. Sauf que selon eux pour sortir de cette contradiction l'issue est la suppression de la carte scolaire, option qui va à l'encontre des préconisations des chercheurs.

**Qui choisit son école ?**

Les familles issues de classes moyennes et supérieures principalement. Il leur est d'ailleurs difficile d'identifier les caractéristiques des « bonnes écoles ». Les choix scolaires s'adosent bien souvent sur des critères périphériques principalement celui du public fréquenté.

**La suppression de la carte scolaire est en cours, le sujet est-il clos ?**

Je ne crois pas. Rares sont les pays sans carte scolaire, ceux qui n'en avaient pas y viennent. On peut penser que le principe de

réalité va s'imposer face aux nombreux problèmes déjà révélés par l'assouplissement en cours et que d'ici 2010 une nouvelle forme de sectorisation verra le jour.

Choukri Benayed est sociologue à l'Université St-Etienne-auteur de « *carte scolaire et marché scolaire* », « *Le nouvel ordre éducatif local. Mixité, disparités luttes locales* ».

# SANS LUI, ÇA N'EXISTERAIT PAS SANS VOUS, ÇA N'EXISTERAIT PLUS.

En octobre 1985, Coluche eut l'idée de lancer un appel à toutes les bonnes volontés pour distribuer des repas aux plus démunis. Les Restos du Cœur étaient nés. Sans cet artiste, et sa persévérance qui l'a amené à plaider cette cause devant le Parlement Européen, les Restos n'existeraient pas. Depuis, des dizaines de milliers de bénévoles participent chaque année à ce grand élan de générosité



qui a permis en 2006/2007 de servir plus de 81 millions de repas, de venir en aide à 23 300 bébés et de faire travailler 1200 personnes dans 175 ateliers et jardins d'insertion. Aujourd'hui, Coluche n'est plus là mais l'idée de lutter contre l'exclusion en donnant nourriture, chaleur et réconfort est plus que jamais d'actualité. Il est de notre responsabilité de la faire vivre.

Envoyez vos dons aux Restaurants du Cœur, 75515 Paris Cedex 15 ou [www.restosducoeur.org](http://www.restosducoeur.org)

# Langues à prendre



Un groupe de lycéens français répétant une pièce de Shakespeare dans son théâtre original du « Globe » à Londres.

© MUCCHIELLI/NAJA

***L'enseignement des langues vivantes en France a fait l'objet de plusieurs réformes et plans successifs ces dernières années. Régulièrement montré du doigt pour ses résultats, notre pays met-il en œuvre un enseignement en langue vivante qui permette d'allier diversification, maîtrise et approche culturelle ?***

**Dossier réalisé par  
Marianne Baby, Emmanuel Guichardaz,  
Élizabeth Labaye, Claudie Martens,  
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

L'Anglais reste la langue étrangère la plus apprise en Europe, et la France ne fait pas exception. Cette langue est passée en quelques années du statut de langue majoritaire à celui de langue hégémonique, profitant paradoxalement des efforts entrepris pour développer l'apprentissage des langues vivantes à l'école.

Les Français, derniers de la classe pour l'enseignement des langues vivantes ?

Selon une enquête menée par Eurostat, l'office statistique de la Communauté européenne, si 28 % de la population adulte de l'Union européenne affirme parler au moins deux langues étrangères (chiffres 2007), les Français sont 41,2 % à avouer n'en parler aucune.

Il faut dire que les politiques menées en la matière ont souvent manqué de cohérence, au point que l'his-

torien Claude Lelièvre soulignait en 2002 combien « l'histoire bégaie » sur ce sujet, qualifiant la succession des expériences sur près de six années : « Une annonce publique forte et décisive ; un essai de mise en œuvre effectif ; des résultats qui ne sont manifestement pas à la hauteur de ce qui était proclamé et espéré. »...

Depuis l'initiation aux langues étrangères (EILE) mise en place en 1989 par Lionel Jospin à destination des élèves de cours moyen, aux nouveaux programmes à l'école élémentaire et au collège, mis en conformité avec les orientations du Cadre européen commun de référence pour les langues, pas moins de cinq plans se sont succédé, chaque nouveau locataire de la rue de Grenelle apportant le sien, parfois en contradiction avec le précédent.

La situation, chaotique depuis ses débuts, amène à s'interroger sur l'efficacité de ce qui se fait à l'école. Alors qu'en 2001, les constats étaient sévères, en 2005, une étude de la DEPP montrait que la moitié des élèves de CM2 avaient des acquis satisfaisants. Encore loin d'être suffisant!

Quant à la diversification, comme le soulignait déjà le rapport du parlementaire Legendre, en 2003, le pari a été manqué.

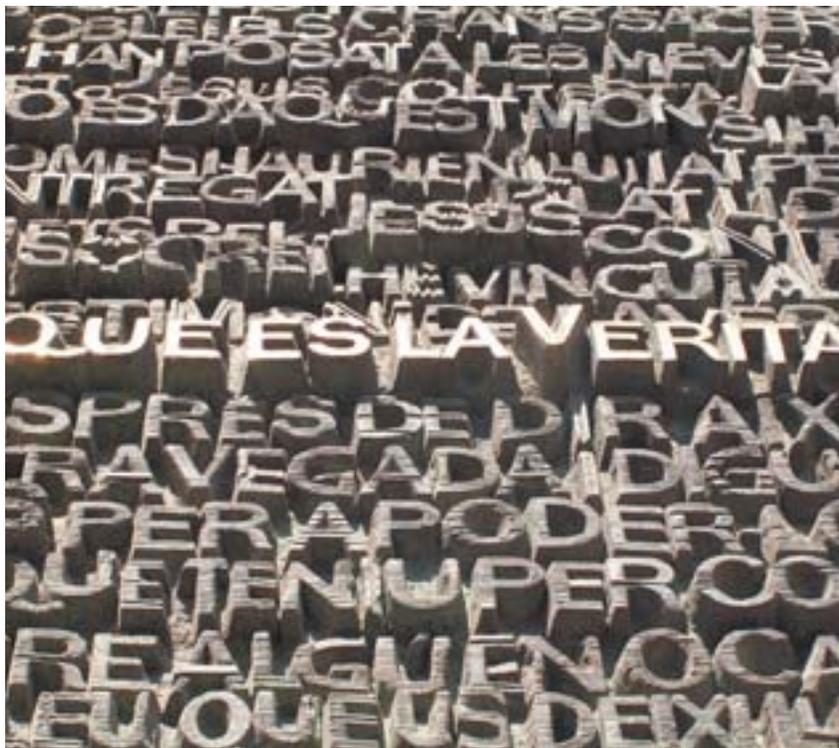
Pourtant, la tendance et les recommandations européennes sont favorables à l'apprentissage précoce, et à la diversification de l'offre.

La volonté de faire des économies budgétaires explique en grande partie ce bilan. La formation des enseignants du premier degré s'est faite à moyens constants, en ponctionnant les crédits de la formation continue... quand il en restait. Classes bilangues, dédoublements, apprentissage des langues régionales, classes européennes dépendent des moyens attribués aux établissements et n'offrent pas une égalité d'accès sur tout le territoire.

Du coup, la question des langues vivantes est devenue dans bien des cas un enjeu de contournement de cadre scolaire, de développement de filière... renvoyant la question de leur apprentissage en dehors de l'institution scolaire : le marché des langues ne connaît pas la crise!

Dans ce cadre, comment rompre avec la vision purement utilitariste de cet enseignement, et offrir un véritable choix à tous ?

# De l'urgence d'apprendre d'autres langues



© MULLICHELLINANA

Les syndicats de la FSU s'attachent à susciter des questionnements sur les choix des langues en France. Le ministère privilégie des économies budgétaires, et donc des politiques dominées par le recours quasi « obligatoire » à l'anglais comme première langue étrangère d'enseignement. Certes, c'est la langue de la mondialisation, au point que certaines entreprises françaises ont leur site en anglais et parlent anglais dans leurs filiales installées à l'étranger. Dès lors, pourquoi faire des efforts dans d'autres langues si la communication a, de toute façon, lieu en anglais - ou plutôt en globish - dans la plupart des cas ? Déjà en 2003, un sénateur UMP tirait la sonnette d'alarme pour alerter sur la perte de diversification des LV en France. Six ans plus tard, la situation est dramatique, même si l'allemand semble avoir enrayé sa chute. Il n'est que temps, car si les choses bougent un peu, la réalité est que bientôt, il pourrait ne plus y avoir que l'anglais et l'espagnol dans la majorité des établissements. Les classes bilangues, permettent de maintenir quelques

apprentissages diversifiés en Sixième, mais portent néanmoins en elles la disparition de la LV1 allemand, voire de la LV2. L'image élitiste longtemps associée à l'allemand, sa réputation d'être « difficile » (une idée reçue) ont nui à cette langue... Mais l'Allemagne est le premier partenaire commercial et quelque 3 000 entreprises allemandes sont implantées en France, ce que parents et élèves ignorent ! Dans la plupart des lycées professionnels, une seule LV2 est proposée aux élèves, en général l'espagnol. La disparition des BEP et le bac pro 3 ans ont renforcé cette situation, ce qui aura des conséquences sur la diversification en collège : les familles envisageant une orientation en LP se tourneront uniquement vers l'anglais puis l'espagnol au collège. Ceci constituerait un pas supplémentaire vers une offre de plus en plus limitée.

Quant aux autres langues dites rares, leur enseignement est réservé à quelques établissements par académie. Certes on assiste au « grand bond en avant » du chinois ; le nombre des élèves apprenant cette langue a

# endre

## Les langues vivantes au lycée

Langues vivantes proposées en lycée et proportions d'élèves suivant leur enseignement.

augmenté ces dernières années à un rythme annuel de 30 %. Le chinois est devenu la cinquième des langues étrangères étudiées en France derrière l'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'italien. 2 000 écoliers et 25 000 collégiens et lycéens apprennent le chinois. Dans l'enseignement supérieur (universités et grandes écoles) ce sont près de 20 000 étudiants qui se sont inscrits aux cours de chinois. Le CNED propose quant à lui différents modules d'apprentissage du chinois. Si les élèves d'origine asiatique y sont nombreux, cette langue attire aujourd'hui beaucoup d'élèves (et leurs parents).

Au contraire, l'enseignement de l'arabe est complètement abandonné or sa faiblesse pèse sur la laïcité. Cette langue ne trouve pas sa place dans les « bons » établissements et déserte ceux qui sont en difficultés. Si l'arabe est quasi absent dans les collèges et les lycées, il est en essor dans les mosquées, ce qui devrait mettre l'Éducation Nationale face aux conséquences de ses choix. Les jeunes générations ne vivent plus la connaissance de l'arabe comme un handicap et ils souhaitent renouer avec la culture du pays dont leurs parents ou leurs grands-parents sont originaires. Pourquoi la France ne s'inspire-t-elle pas du Danemark qui, via une intégration réussie, prépare des commerciaux qui partiront vers les pays du Golfe ?

Quant au russe, il est en difficulté partout, victime d'une mauvaise image du pays, mais surtout, comme d'autres langues dites rares, des économies de structures. Comment justifier en effet de tels choix contraires aux intérêts culturels, économiques, commerciaux et sociaux ? Comment en effet ne pas voir les conséquences désastreuses de ces choix quand les échanges internationaux se multiplient et que l'on sait combien la qualité des échanges est améliorée quand les protagonistes ont une connaissance de la langue et de la culture de l'autre ? Les seules raisons sont bien gestionnaires, budgétaires et liées à une vision étriquée et à court terme des langues et des cultures, et des échanges entre les peuples.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Élèves inscrits</b>	2 165 780	2 121 912	2 118 750	2 127 944	2 129 747	2 265 779
<b>Arabe</b>	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %
<b>Chinois</b>	0,1 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %
<b>Allemand</b>	23,5 %	22,7 %	22,3 %	21,0 %	19,7 %	17,5 %
<b>Anglais</b>	96,9 %	97,0 %	97,1 %	97,5 %	98,2 %	97,5 %
<b>Espagnol</b>	36,3 %	38,7 %	41,2 %	42,7 %	44,1 %	43,3 %
<b>Italien</b>	5,1 %	5,2 %	5,4 %	5,6 %	5,8 %	5,5 %
<b>Japonais</b>	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %
<b>Néerlandais</b>	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
<b>Polonais</b>						0,0 %
<b>Portugais</b>	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %
<b>Russe</b>	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,4 %	0,5 %	0,5 %
<b>Autres</b>	0,8 %	0,8 %	0,9 %	0,9 %	0,9 %	0,9 %
<b>Moyenne</b>	1,64	1,66	1,68	1,69	1,70	1,66
<b>FLOTE</b>	0,67	0,69	0,71	0,71	0,72	0,68

Source : *La diversité de l'enseignement des langues dans l'Union européenne, rapport pour la CE, septembre 2007.*

La moyenne est le nombre moyen de langues étudiées par élève. L'indicateur FLOTE est le nombre moyen de langues autres que l'anglais étudiés par élève. Ainsi, on peut constater que l'hégé-

monie de l'anglais se maintient, tandis que l'espagnol progresse principalement au détriment de l'allemand dont le développement reste une priorité fixée par les indicateurs de la LOLF.

### L'enseignement des langues vivantes étrangères dans le cycle III du premier degré

# 3.5

[1] Évolution de la proportion de classes accueillant des élèves de cycle III bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes (%) (France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé sans contrat	
	Cycle III	hors Cycle III	Cycle III	hors Cycle III
2001-2002	71,9	34,7	71,9	33,9
2002-2003	82,0	50,7	80,9	39,9
2003-2004	85,8	70,8	80,9	71,8
2004-2005	88,3	81,2	85,5	81,1
2005-2006	91,9	82,9	88,5	81,2
2006-2007	95,5	87,5	91,0	87,2
2007-2008	98,3	90,9	94,1	92,2
2008-2009	98,9	95,7	94,0	92,2

[2] Évolution de la proportion des groupes d'élèves de cycle III selon la langue enseignée (%) (France métropolitaine + DOM)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
<b>Public</b>						
2001-2002	18,8	76,4	0,1	2,9	1,1	0,2
2002-2003	16,4	79,8	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	16,1	78,8	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,9	0,1	2,9	1,1	0,3
2005-2006	12,1	82,8	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	18,8	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,2	-	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	0,0	1,8	0,9	0,2
<b>Privé sans contrat</b>						
2001-2002	2,2	94,0	0,1	1,8	0,4	0,3
2008-2009	0,8	92,2	0,0	1,8	0,3	0,1

## ENAF : élèves nouvellement arrivés

L'an dernier, les élèves nouveaux arrivants non francophones étaient entre 35 000 et 40 000, dont 17 000 pour le premier degré. Dès les années soixante-dix des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves, avec la création de structures adaptées. En avril 2002 une circulaire concrétisait une nouvelle ambition pour la réussite de leur scolarisation. L'objectif de l'école est d'assurer dans les meilleures conditions une réussite scolaire qui « liée à la maîtrise de la langue française est un facteur essentiel » pour l'intégration sociale, culturelle et à terme professionnelle. À l'école primaire, en 2004, 80 % étaient accueillis en CLIN, classe d'initiation, ou bénéficiaient de CRI (cours de rattrapage intégré), voire de dispositifs plus souples comme en milieu rural avec des enseignants itinérants. Au collège les classes spécifiques sont appelées CLA (classe d'accueil), voire de CLA-NSA (classe d'accueil pour élèves non scolarisés antérieurement). L'objectif de ces classes de type fermé est de pouvoir répondre de façon adaptée, la première année de leur présence en France, aux besoins d'un enseignement renforcé en français. Ces élèves rejoignent ensuite des classes ordinaires. Un récent rapport de l'Inspection générale (octobre 2009) fait état d'une extrême diversité à l'échelon du pays, et du manque criant de pilotage national. Les CASNAV (centres académiques pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage) créés en 2002, quand ils existent, travaillent chacun de leur côté. Le manque de formation des enseignants, Malgré la certification FLE de certains enseignants du second degré, les amène à naviguer à vue... Or, même en maternelle, le « bain linguistique » est un mythe qui ne saurait suffire à ces élèves pour s'approprier les clés qui permettent de rentrer dans les savoirs.

# Enseigner la langue culture



© MUCHELLINAJA

Dans le premier degré, l'initiation est devenue enseignement. Collèges et lycées sont sous la pression d'une conception utilitariste des contenus d'enseignement.

Dans le premier degré, on est progressivement passé d'une initiation à un enseignement. Ce dernier, s'il est globalement généralisé au cycle 3, s'étend au CE1 et même au CP. Les programmes, ambitieux, exigent que les élèves soient mis en situation d'écoute et de compréhension, qu'ils parlent, qu'ils écrivent, qu'ils se familiarisent avec la culture associée à la langue apprise et atteignent, en fin de scolarité primaire, le niveau A1 du cadre européen.

### Des programmes sans moyens

En dehors des dispositifs spécifiques, écoles bilingues, intervenants municipaux formés, intervention d'enseignants du second degré, les écoles

ont été pendant longtemps largement démunies. Le saupoudrage et l'insuffisance de formation des enseignants ont nui aux apprentissages des langues à l'école. Si les enseignants réussissent à mettre en œuvre les autres nouvelles disciplines à enseigner, les langues vivantes peuvent difficilement faire l'objet d'un auto apprentissage par les enseignants et le bricolage a été généralisé. À l'avenir, la question de la compétence « devrait être réglée » avec la certification des candidats au concours. La question de la pédagogie des langues, essentiellement basée sur des situations orales, pose le problème de la mise en situation. Des solutions se dessinent, expérimentées ici ou là : l'enseignement

## et la

## Apprendre dans une autre langue

d'une autre matière dans la langue étrangère, la visio-conférence, le e-twinning. Ce dernier qui consiste à créer des partenariats entre établissements scolaires européens, est en pleine expansion : cartes postales, courriers électroniques, lettres vidéos sont autant de possibilités de motivation et d'apprentissage pour les élèves.

### Prendre la parole

L'enseignement des langues au collège comme au lycée quant à lui s'inscrit depuis plusieurs années dans une conception utilitariste des contenus d'enseignement. L'objectif affiché (parole de président) serait la maîtrise de langues de communication avec le risque de supprimer le lien entre langue et pensée, langue et culture auquel les enseignants sont très attachés. Si les élèves parviennent difficilement à maîtriser les langues apprises à l'École c'est tout simplement parce qu'ils n'ont pas un contact fréquent avec celles-ci dans un cadre leur permettant de prendre la parole. En effet, effectifs pléthoriques, offre qui se réduit le plus souvent au « couple » anglais espagnol, réduction des horaires (2 heures hebdomadaires pour la majorité des lycéens en terminale par exemple), regroupements d'élèves de séries différentes avec des épreuves de baccalauréat différentes à préparer, constituent la réalité des établissements sur fond de réduction des dépenses publiques d'éducation. Face à cette pénurie, une des solutions que propose le ministère c'est de développer l'enseignement par groupes de compétence qui sont le plus souvent des groupes de niveau, considérés par nombre d'enseignants et de chercheurs désastreux pour les élèves les plus faibles. L'autre solution c'est l'organisation de mini-stages intensifs hors temps scolaire et de possibles ateliers de pratique linguistique au collège dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Comment ne pas comprendre la colère de nombre de professeurs de langues ?

Apprendre la géographie, l'EPS ou les sciences dans une autre langue que le français, c'est déjà possible pour plus de trois cent mille élèves. Existente en effet dans le système éducatif français plusieurs dispositifs spécifiques :

Les sections européennes ou de langues orientales sont implantées en collège et en lycée général, technologique et professionnel. Le cursus démarre en général en 4<sup>e</sup> avec un horaire d'enseignement linguistique renforcé de deux heures. Ensuite, à partir de la classe de seconde, enseignement de tout ou partie d'une ou plusieurs autres disciplines dans la langue choisie (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, portugais, russe, vietnamien).

Les sections internationales, implantées en école primaire, en collège et en lycée d'enseignement général, accueillent dans une même section des élèves étrangers et des élèves français. Au programme, 4 heures hebdomadaires d'histoire-géographie, dont 2 heures enseignées dans la langue choisie et 4 heures hebdomadaires au moins d'enseignement de lettres étrangères en plus des horaires normaux de langue vivante

étrangère. En 3<sup>e</sup> et en Terminale, les élèves peuvent présenter une mention « internationale » au diplôme. L'enseignement à parité horaire des langues régionales : dans les académies concernées, il s'agit à l'école, dès la maternelle d'un enseignement pour moitié en langue régionale et pour moitié en langue française. Au collège (et au lycée), il est organisé avec 3 heures hebdomadaires minimum d'enseignement de langue et culture régionales et l'enseignement d'une ou de plusieurs disciplines dans la langue régionale. En 3<sup>e</sup>, les élèves peuvent composer en langue régionale lors de l'épreuve d'histoire-géographie du diplôme national du brevet.

Des cursus d'un grand intérêt pour les élèves concernés, c'est évident, mais qui butent sur la question des moyens et de mise en œuvre pour leur développement. Ceci entraîne une sélectivité importante et une implantation discutable, augmentées par les effets pervers de l'ouverture de la carte scolaire. Autres problèmes récurrents : la formation d'enseignants habilités à enseigner une autre discipline en langue étrangère (DNL) et la formation des enseignants de la filière bilingue.



© MUCHELJUNAJA

# Le marché des langues

La maîtrise d'une langue étrangère est un critère d'embauche. De quoi créer un marché florissant.



© PASCALINAVA

Désormais érigée en critère de sélection à l'embauche par les entreprises, la maîtrise d'une ou deux langues étrangères est devenue un enjeu important pour les parents d'élèves, les jeunes diplômés arrivant sur le marché du travail ou les salariés au chômage ou à la recherche de perspectives de carrière.

Enseignement à distance, sur le web ou en institut, cours par conversation téléphonique, séjours linguistiques pour tous les âges et toutes les

catifs, en France. annonçait en 2005, plus de 130 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Autre source de profits, la certification en langue est l'attestation d'un niveau obtenu dans cinq compétences : compréhension orale, écrite, expression orale en continu, en interaction, expression écrite. Elle est proposée depuis longtemps par des organismes privés aux jeunes salariés pour attester de leur niveau face à leurs employeurs, et désormais par l'édu-

catifs, délivrance de certifications: l'offre des marchands est riche sur fond de concurrence forte pour un marché qui peut rapporter gros.

128 000 jeunes français de 10 à 18 ans partent chaque année à l'étranger dans des séjours linguistiques extrascolaires. À ceux-là s'ajoutent désormais de nouveaux clients plus âgés (14 % des personnes réalisant un séjour linguistique ont plus de 30 ans). 150 opérateurs se partagent le marché, avec un prix plancher autour de 600 euros la semaine. L'UNOSEL, la plus importante fédération regroupant des écoles de langues et des organisateurs de séjours linguistiques et édu-

cation nationale notamment aux élèves de classe européenne. À durée de validité limitée, contrairement à un diplôme, les certifications coûtent très cher. À titre d'exemple le site d'une entreprise demande 480 euros pour 3 heures de cours pendant cinq jours en groupe et le passage du test TOEIC. La liste des marchés conclus en 2007 par le Ministère, fait apparaître des marchés entre 1 et 2,9 millions d'euros pour les certifications gérées par l'État

Et la plupart des entreprises de soutien scolaire ou de formation d'adultes développent des offres en lien avec ce marché.

Aujourd'hui, si l'on prend en compte le fait que dans près d'un quart des entreprises, l'anglais est utilisé au même titre que le français pour communiquer par mails ou téléphone, qu'en Ile-de-France, c'est la langue exclusive dans 9 % des entreprises(1) et que nombre d'entre elles sont à la recherche d'employés maîtrisant d'autres langues peu enseignées, qu'elles proposent à leurs salariés des stages linguistiques en complément des cours qu'ils peuvent suivre durant l'année on comprendra que le marché de l'enseignement des langues étrangères a de beaux jours devant lui.

1. enquête (OFEM) auprès de 175 entreprises de plus de 250 salariés 2005.

## Langue des signes à l'école ?

La loi du 11 février 2005 prévoyant que « tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de Langue des Signes Française », des programmes ont été successivement élaborés pour les écoles primaires (en 2008), les collèges et les lycées (ils sont parus au Bulletin officiels du 16 juillet 2009). Déjà, la LSF pouvait être présentée comme épreuve facultative au baccalauréat depuis 2007.

Si ces mesures sont le fruit du long combat pour la reconnaissance de la Langue des Signes, on est encore loin de la possibilité d'offrir, pour les élèves sourds et leurs

familles, un véritable choix de communication, même si certaines expériences existent, comme à Toulouse et à Lyon, avec des classes bilingues.

Le problème principal réside dans la formation et le recrutement d'enseignants maîtrisant cette langue, et capables de l'enseigner. Luc Chatel vient d'annoncer la création d'un CAPES en LSF « dès 2010 ».

Le chemin est encore long. La première pierre de l'édifice est certes posée. Plus d'un siècle après l'expulsion des enseignants sourds des instituts spécialisés, il n'était que temps!



# Claude Hagège :

## « L'amour des langues »

Claude Hagège est professeur et chercheur en linguistique au Collège de France. Polyglotte et auteur de nombreux livres, il vient de publier un *Dictionnaire amoureux des langues* aux Éditions Plon-Odile Jacob.

*Dans votre dictionnaire, vous décrivez une vision très positive du mythe de Babel. La diversité des langues humaines, c'est déjà une vieille histoire ou un enjeu d'avenir ?*

Il y a histoire dans la mesure où les langues sont les causes ou souvent les conséquences des relations complexes entre les nations, mais c'est aussi un enjeu d'avenir capital, vu le défi que représente le risque d'une langue unique dominant le monde, surtout si c'est celle du pays le plus puissant du monde. Je constate dans mes enquêtes que ceux qui considèrent comme un très grand avantage l'anglais en tant que langue internationale sont minoritaires, et que notamment dans les pays où des langues nouvelles ont éclos, suite à des événements politiques comme en ancienne Union Soviétique, en Inde ou dans d'autres pays du monde, les gens sont extrêmement attachés à la promotion de leur langue et ne veulent en rien qu'elle disparaisse.

*On parle d'un anglais « international » : s'agit-il d'une nouvelle langue ?*

Je ne suis pas d'accord avec le fait que ce serait une langue différente de l'anglais, qui présente des différences déjà suivant les normes britanniques et américaines ou australiennes. C'est la même langue pour une raison capitale : c'est la même langue écrite. Il y a des différences à l'oral, en particulier dans les anciennes colonies britanniques, qui ont inscrit l'anglais comme langue officielle ; mais les formes écrites sont strictement les mêmes. C'est la même langue et elle n'en est que plus redoutable.

Petit détour par la francophonie : la France est le pays où on promeut le moins le français. Pourtant le français est, en valeur absolue, démo-

graphiquement en 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> position après le chinois bien sûr, l'anglais, l'allemand, le russe, l'espagnol alors qu'en termes de degré de diffusion dans le monde, il vient aussitôt après l'anglais.

*Pour vous, qu'est-ce qu'apprendre une langue ? Qu'est-ce qui est le plus important : la traduire, l'écrire, la parler ?*

Tout dépend de ce qu'on se fixe comme objectif. Si on vise un apprenant capable de s'exprimer de même qu'un locuteur natif, comme si c'était sa langue maternelle, c'est évidemment beaucoup plus exigeant que si on vise un apprenant capable de communiquer avec les usagers natifs de cette langue, mais aussi dans les grandes langues de diffusion mondiale dont je vous rappelle quand même que le français fait partie !

L'enseignement de la langue orale, sous sa forme la plus vivante, est capital et on s'y applique bien plus qu'autrefois. Les choses ont évolué et naturellement la langue écrite sur la base de textes doit continuer à être enseignée, y compris la grammaire mais au service de l'oral.

*On évoque souvent une difficulté particulière des Français pour apprendre d'autres langues. Vous-mêmes, vous en parlez ou comprenez près d'une cinquantaine. Qu'est-ce qui aide ou est un obstacle ?*

Ce qui m'étonne, c'est qu'on ne parle jamais des extrêmes difficultés des anglophones ! La raison en est sociale,

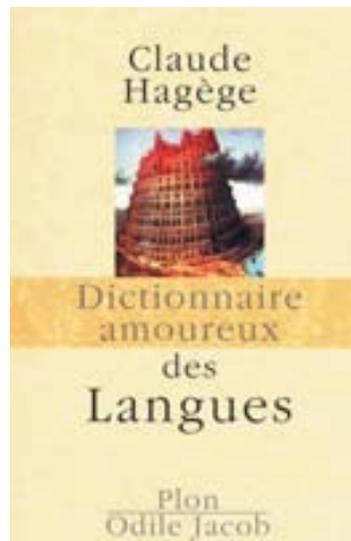
politique et culturelle, exactement comme pour le français qui a longtemps été une langue à vocation internationale très forte, avant d'être supplanté par l'anglais. C'est une langue dont les usagers natifs se considèrent comme dispensés d'en apprendre d'autres. À cela, s'ajoutent d'autres raisons mineures. Des sonorités propres au français sont moins répandues dans d'autres langues, notamment les voyelles nasales (on, an, un). D'autre part, le français ne roule pas les « r » alors que c'est une particu-

larité fort répandue dans les autres langues. Le français ne prononce pas non plus les « h », même s'il les a prononcés autrefois, comme en témoigne son orthographe.

Il n'y a en revanche pas de problème sur le plan de l'ordre des mots : la structure « sujet-verbe-objet » du français est extrêmement fréquente dans les autres langues. La seule difficulté véritable est de l'ordre

de la phonétique. L'idée même d'une faiblesse des francophones à apprendre une langue étrangère ne me paraît pas évidente.

Très souvent, quand on voit des gens qui apprennent un grand nombre de langues étrangères, c'est parce qu'ils ont commencé très tôt et parce qu'ils parlent des langues qui sont très peu connues en dehors de leurs frontières. Je suis pour la diversité des langues. Une des raisons en est que, comme par hasard, ces langues « à vocation internationale » sont celles des pays les plus puissants économiquement, et pour moi, c'est insupportable.



# La conférence de Cop

Le contexte économique et politique pourrait limiter dramatiquement les ambitions de la 15<sup>e</sup> convention sur le climat qui s'ouvre à Copenhague le 7 décembre. Mais quelle que soit l'issue finale, les politiques nationales en termes de développement, d'emploi, de fiscalité, d'aménagement du territoire seront largement contraintes par la question écologique.

Trois points seront centraux dans les négociations : les objectifs de réduction d'émissions à moyen et long terme, le financement et la forme de l'accord que vont signer les délégués présents à Copenhague.



L'hypothèse la plus probable est qu'il n'y aura pas de traité signé à Copenhague.

La convention devra se prononcer sur les mesures à prendre pour la période 2013-2020 pour ne pas dépasser une augmentation de deux degrés en 2100. Au delà, les conséquences seraient telles sur les provisions en eau et produits alimentaires qu'il serait impossible de subvenir aux besoins de l'humanité. Cet objectif implique la diminution d'au moins de moitié des émissions de CO<sub>2</sub> à l'échelle mondiale d'ici à 2050. Pour y parvenir, la communauté scienti-

fique recommande une fourchette de 25 à 40 % d'ici 2020. Le G77 (regroupant les pays en développement PED) demande à ce que les pays industrialisés réduisent leurs émissions d'au moins 40 % pour 2020. De leur côté, l'UE a pris l'engagement de 20 % de réduction (voire de 30 % en cas d'accord international), les États Unis (2<sup>e</sup> émetteur après la Chine) 17 % dans le cadre la loi « American Clean Energy and Security Act » adoptée par la chambre des représentants» mais qui ne sera examinée par le Sénat qu'après Copenhague. Pour préserver son développement, la Chine (1<sup>er</sup> émetteur) devrait refuser tout objectif de réduction ne dépendant pas du PIB mais pourrait s'engager sur des objectifs de réduction d'intensité carbone.

## Le financement de l'atténuation et de l'adaptation

Le choix de Kyoto a été celui d'un financement par le marché du carbone avec des crédits d'émission échangeables et des mécanismes de flexibilité (offsets) très contestables. Ces mécanismes prévoient la possibilité de récompenser par des crédits d'émission les projets dans les PED (pays en développement). Le paquet énergie climat européen

prévoit ainsi de réaliser 40 % de l'effort de réduction par les offsets, (100 % aux États Unis, dans le projet de loi). Les pays développés réalisent ainsi au Sud à moindre coût l'effort qu'ils ne réalisent pas sur leur propre territoire. Et rien ne garanti que les réductions réalisées par les offsets s'additionnent bien à ce que les PED auraient réalisé de toute façon. Ainsi la proposition de prise en compte dans les offsets de la lutte contre la déforestation rencontre l'opposition du Brésil et des pays forestiers du Sud très engagés dans cette lutte.

Derrière ces discussions se joue la reconnaissance de la dette écologique des pays du Nord envers le reste de la planète qui leur confère la responsabilité d'aider les PED à mener à bien un développement écologiquement soutenable par des transferts technologiques et financiers et à financer l'adaptation au changement climatique dans les zones les plus touchées équatoriales et tropicales pour l'essentiel. L'ONU chiffre les besoins des PED dans une fourchette de 80 à 109 milliards d'euros, le G77 réclame un transfert financier de 114 à 228 milliards d'euros annuels, l'Inde et la Chine 228 milliards, l'Union européenne propose une contribution par des fonds publics internationaux à hauteur de 22 à 50 milliards. Le tout dans un contexte de non-respect des transferts financiers Nord Sud au sein des objectifs du millénaire.

## La forme de l'accord de Copenhague

L'ONU, l'UE et les ONG, les pays en développement prônent une méthode « par le haut ». Le traité fixe un objectif chiffré commun, des efforts différenciés, un calendrier. Cette méthode cohérente et efficace n'a aucune chance de faire l'accord. Les États-Unis sont opposés à un accord international contraignant. Autre possibilité, la méthode « patchwork » ou chaque pays fait une offre d'engagements

## Protocole de Kyoto: quel bilan?

Entré en vigueur en 2005, il fut adopté en 1997 dans un contexte international très différent de celui de 2009 : d'un côté les pays industrialisés et économies en transition (= bloc de l'Est) classés « pays de l'annexe » et de l'autre côté tous les autres. L'accord se fonde sur le principe de responsabilité commune mais différenciée, les pays développés par leur responsabilité historique devant être à l'avant-garde de la lutte contre le réchauffement. Les pays hors annexe ont simplement l'obli-

gation de communiquer les informations sur leurs émissions de GES (gaz à effet de serre) et leurs politiques de lutte contre ces émissions. Les pays de l'annexe qui ont ratifié le protocole, se sont engagés sur une réduction globale de -5,2 %. Chaque pays s'est aussi engagé sur un objectif propre en lien avec ses projections de croissance. L'Union européenne qui a arrêté un objectif de -8 % est la seule en passe de respecter ses engagements. Le Japon engagé à -6 % est à +13 %, le Canada engagé à -7 % est à +35 %.

# enhague

Derrière ces discussions se joue la reconnaissance de la dette écologique des pays du Nord envers le reste de la planète.



© CROSINAJA

puis ajuste sa proposition sur la base des offres des autres pays. Plus pragmatique, elle s'inscrit sur le court terme et ne permet pas le niveau d'efforts nécessaire pour atteindre l'objectif.

L'hypothèse la plus probable est qu'il n'y aura pas de traité signé à Copenhague mais au mieux un accord minimum permettant aux négociateurs de se remettre au travail dans la perspective d'un éventuel accord en 2010 à Mexico. Pour autant, les politiques nationales seront largement contraintes par la question écologique et ses implications en particulier au plan industriel et de l'emploi. Cela signifie que le syndicalisme doit l'intégrer pleinement dans sa réflexion et travailler avec les mouvements écologiques pour articuler question sociale et crise écologique. C'est ce à quoi la FSU s'emploie dans le cadre de la préparation du congrès, au travers d'initiatives comme le colloque du 2 décembre avec Solidaires ou encore dans son implication, dans le collectif « Urgence Climatique - Justice sociale »\*

CLAUDIE MARTENS

\*FSU, Solidaires, Confédération paysanne, Attac, Amis de la terre, Copernic, LDH, Mouvement de la paix, réseau, Sortir du nucléaire, Agir ensemble contre le chômage, les Verts, Parti de Gauche, NPA, Gauche unitaire.

## 3 questions à Pierre Radanne « Les premières discussions Nord Sud depuis la décolonisation »

**Dans quel état d'esprit les pays africains abordent-ils le sommet de Copenhague?**

L'humanité doit diviser par deux ses émissions de CO<sub>2</sub>. Si cette obligation s'impose d'abord aux pays industrialisés, elle pèse aussi sur le pays en développement. Quel type de développement vont-ils avoir? A-t-on une trajectoire pour eux? Leurs attentes sont énormes. La réponse ne va pas être facile.

**Face à une situation très difficile de grande pauvreté des populations, la question écologique est-elle pour eux une véritable préoccupation?**

Question sociale et écologique sont proches. La conservation du patrimoine forestier par exemple est un

enjeu fort pour les pays de la ceinture équatoriale qui attendent une aide internationale à la hauteur. Or si une partie de la déforestation résulte de l'exportation de bois noble, une autre est due à l'extension des cultures sur brûlis des populations pauvres.

**Comment résumeriez-vous de ce point de vue l'enjeu de Copenhague?**

Je dirais que le sommet constitue la première négociation Nord Sud depuis la décolonisation, avec d'un côté des pays en développement pris en tenaille entre leur légitime aspiration au développement et la lutte contre le réchauffement climatique dont ils vont être les premières victimes, et de l'autre, des pays indus-



Pierre Radanne, expert en politiques énergétiques.

trialisés qui doivent leur apporter des réponses crédibles dans l'aide au développement et le transfert technologique tout en assurant leurs propres engagements sur leur territoire.

## Grève dans les musées

Beaubourg aura fait des émules. Fermé depuis le 23 novembre en raison de la grève du personnel, le Centre Pompidou ne sera plus seul dans la bataille des effectifs. Le 26 novembre, les sept organisations syndicales du ministère



© CADIEU/NAJA

Beaubourg, fermé pour cause de grève depuis les 23 novembre.

de la culture (CGT, CFDT, CFTC, FO, FSU, SUD, UNSA) ont décidé d'appeler à la grève dans tous les établissements publics de France le 2 décembre. Sont concernés les musées, mais également les monuments publics, les sites archéologiques, les théâtres, bibliothèques et écoles relevant de la rue de Valois. L'objet de ce mouvement social est de s'opposer aux suppressions de postes et aux restrictions budgétaires. Les sept syndicats s'alarment de la deuxième phase de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui touche, après l'administration centrale, les établissements publics culturels. Les syndicats disent « *non aux suppressions d'emplois et de postes, non aux réductions de subventions des établissements publics, non au désengagement financier de l'État, non aux restrictions budgétaires* ». À Beaubourg, la grève reste reconduite. Les syndicats ont calculé qu'en raison du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, le prestigieux centre d'art contemporain devrait perdre 26 postes en 2010 et 23 postes en 2011. La grève a d'autant plus de chance de se poursuivre que, pour l'instant, le ministère refuse toute négociation. Les syndicats rappellent qu'à l'inverse de la politique menée aujourd'hui, un précédent rapport du ministère de la Culture, datant de 2006, avait préconisé la création d'une soixantaine de postes.

## Artistes urbains Ligne 13



DR

Coup de projecteur sur 10 artistes français, adeptes du Street Art, du 3 au 24 décembre, galerie Ligne 13, Paris 17°. Affiches, stickers, pochoirs, peinture ou encore mosaïque s'appliquent à des motivations et des formes d'art multiples. Ouvert l'après-midi du mardi au samedi. [galerieligne13.com](http://galerieligne13.com)

## Lumières et carillon à Lyon

La fête de la lumière est une tradition à Lyon, les fenêtres de la ville s'illuminent de bougies. Artistes et scénographes en ont fait un véritable événement. Du 5 au 12 décembre, une nouvelle fois la surprise est créée par les lumières dans les cours, le long des fleuves et bien sûr sur les façades. Celle de la Basilique de Fourvière

© LES ORPAILLEURS DE LUMIÈRE



sera mise en lumière par Jean-Luc Hervé qui a adapté des morceaux de musique au son des 23 cloches du carillon!

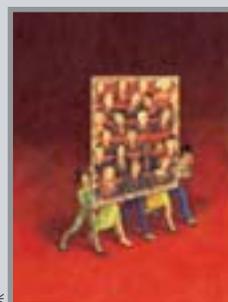
## Marzi, l'histoire en BD

Marzi est une petite polonaise de 7 ans dans les années quatre-vingt.

Elle découvre le rideau de fer et l'arrivée du syndicat Solidarnosc.

Les souvenirs d'enfance de Marzena Sowa, mis en dessins par Sylvain Savoia, sont devenus une série BD, « Marzi, souvenirs de Pologne ». Visibles sur Curiosphère TV, dix court-métrages adaptent la BD en série animée pour les enfants et ados d'aujourd'hui pour qui ces événements ne signifient pas grand-chose. Une nouvelle BD « Marzi » vient de sortir. La jeune polonaise y raconte la période allant jusqu'à la chute du Mur de Berlin.

## Soirées au Bar de La Commune



DR

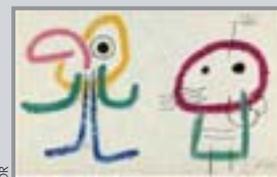
Dîners au bar du Théâtre de la Commune, les 9, 11 et 15 décembre. Rencontre théâtrale ou musicale, rencontre gustative. Au menu Australien : l'auteur Daniel Keene, avec Didier Bezace et Laurent Laffargue. Au menu Eros : lecture de poésies érotiques.

**Théâtre de La Commune**  
**Réserv. indispensable au 01 48 33 16 16**

## Miro et Tiriade l'aventure d'Ubu

Joan Miró (1893-1983) appréciait le poète et romancier Alfred Jarry (1873-1907) pour son génie verbal et son humour subversif. Le personnage d'Ubu,

inventé en 1888, est pour Miro un triste écho de la réalité du régime franquiste espagnol. Illustrer Ubu sera pour lui un moyen de prendre position, sur un mode satirique et ironique, pour dénoncer la naissance et la folie d'un monstre.



DR

À travers une centaine de pièces qu'il a réalisées et pour certaines éditées par son ami Tériade, l'exposition du musée départemental Matisse de Cateau-Cambrésis traverse l'illustration, la gravure, la calligraphie, la sculpture, décors et costumes de théâtre, photographies et films. [museematisse@cg59.fr](mailto:museematisse@cg59.fr)

## Vibrations Caraïbes Paris

En 2008, sous l'égide de Jean-Marie Le Clézio, Prix Nobel de littérature 2008, le festival était dédié au Blues créole. Cette année, il réunit les Arts des Afriques, des Amériques, d'Europe et des Caraïbes au cœur de Paris, à la Maison des Cultures du Monde. Du 4 au 13 décembre, le festival Vibrations Caraïbes AfricaAmerica décline des collaborations inédites entre artistes issus des trois Continents et investissant tous les champs de la création contemporaine : Arts visuels, Gwo ka et Gnawa Jazz, Dub Poetry, Pop Folk créole caribéenne, rencontres littéraires et projections de documentaires en partenariat avec ARTE. [vibrationscaraibes.com](http://vibrationscaraibes.com)

# Le sens figuré, un cadeau de Noël

C'est un véritable cadeau de Noël que les éditions Ollendorff et Desseins offrent aux lecteurs de plus en plus nombreux qui veulent découvrir la philosophie. Ce jeune éditeur a fait le pari de l'intelligence et de la nouveauté avec *Le sens figuré*, une collection d'ouvrages écrits en commun par un philosophe et un illustrateur.

« Le sens figuré est une collection de livres illustrés d'introduction à la philosophie. Les livres sont consacrés chacun à un grand philosophe, d'hier ou d'aujourd'hui. Des initiations qui visent moins la synthèse académique d'une pensée que sa mise en œuvre pour faire s'interroger tout un chacun — et ne pas rester perplexe sans raison. Le parti pris le plus délibéré de cette mise en œuvre est d'inviter des illustrateurs innovants à nous donner à voir ces interrogations. »

Le principe est posé. Le plus étonnant est qu'il fonctionne : les dessins de Benoît Petreseille qui accompagnent une très originale introduction à la pensée commune de Deleuze et Guattari, signé Jérôme Rosanvallon, permettent à la fois un temps de répit dans une lecture forcément exigeante et assurent une mise en perspective de cette pensée complexe. La lecture, ouverte à tous, demande cependant de la persévérance : « La collection est une introduction à la philosophie, mais si on peut viser une expression claire, on ne peut pas faire du tout cuit » explique son directeur, Guillaume Ollendorff, ajoutant « le lecteur doit être prêt à faire un effort ».

C'est déjà une originalité dans un monde éditorial qui voit souvent son salut dans des ouvrages simplifiés, quand ils ne sont pas simplificateurs. Peut-être parce que le jeune éditeur ne vient pas du monde de l'édition.

## Parcours atypique, résultat inédit

Après cinq années passées chez Yahoo, voilà Guillaume Ollendorff parti en tournée pour assouvir sa seconde passion, la musique (voir ci-dessous la naissance de la seconde collection des éditions). Il découvre ensuite que son envie de philosophie, lui qui n'a pas de formation en la matière, est un atout pour l'édition. Il



Les quatre premiers ouvrages de la collection [www.lesensfigure.fr](http://www.lesensfigure.fr)

fera réellement son métier d'éditeur en « étant le premier lecteur » : il choisit le sujet, cherche auteur et dessinateur, les met en contact, « ne laisse rien passer » quant à la clarté du texte, et suggère des modifications en ce sens. « On peut servir un public large et conserver une exigence intellectuelle » affirme Guillaume Ollendorff qui ne veut pas « d'infos wikipedia » mais bien « une plongée dans l'œuvre elle-même ». Son apport consiste à « proposer des angles d'attaque pour aborder une œuvre ». C'est ainsi que sont nés les quatre titres

## Adorno et Horkheimer prochaines cibles

Adorno et Horkheimer, tous deux fondateurs de l'école de Francfort, font partie de ces couples de « chercheurs » qui marquent, depuis Socrate et Platon, la pensée philosophique. C'est à un de leur texte peu connu que va s'attaquer *Le sens figuré* pour sa prochaine livraison. Un texte qui analyse Ulysse comme la naissance de la raison occidentale. L'ouvrage, écrit par une universitaire québécoise Claudie Hamel, sera illustré par des eaux-fortes de Fred Coché. Parution au printemps prochain.

actuels : Spinoza par les bêtes, Nietzsche l'Eveillé, Deleuze et Guattari à vitesse infinie, et L'humanisme de Michel Foucault. Des ouvrages simples, mais de belles factures, au prix de 24 euros. Faut-il préciser que cette passion et cette exigence ont un prix ? Guillaume Ollendorff n'arrive pas, pour le moment, à se salarier. Si les derniers ouvrages rencontrent le même succès que le premier, l'espoir restera permis.

JACQUES MOULINS



## Découvrir les villes par la musique

La nouvelle collection des éditions Ollendorff et Desseins joue à nouveau l'originalité en proposant de découvrir les villes par leurs musiques. Les Sampler sont des « guides musicaux des grandes villes, celles qui ont un nom en musique ».

L'objet est de « réincarner la musique là où elle est faite ». « Qu'est-ce que j'ai besoin d'écouter pour visiter cette ville ? » est la question à laquelle entend répondre cette collection qui considère, par principe, « tous les styles comme égaux ». Premier ouvrage publié *Le son de Berlin de 1904 à 2009* (368 pages, 14 euros). À venir : *Détroit* et *Manchester*.

# La presse victime de la

La presse française va très mal. Sur les 38 000 journalistes professionnels, 2 300 postes ont été perdus depuis le début de l'année. Qui est responsable de cette crise: la crise économique, la défection des lecteurs, Google ou les modifications des comportements consuméristes? Tentatives d'éclairage.

Impossible de concevoir la presse française en dehors de l'AFP, l'Agence France Presse, dont les 1 100 journalistes abreuvant chaque jour les rédactions de leurs dépêches et iconographies. C'est au siège de cette agence centenaire et internationale qu'il y a un an, les responsables des abonnements recevaient une information les clouant sur place. Un quotidien, Nice-Matin, venait de prendre la

Dans une lettre ouverte à Nicolas Sarkozy, l'intersyndicale CGT, CFDT, SNJ révèle: « Les plans « sociaux », les plans de départs volontaires, les licenciements se sont multipliés tout au long de l'année. 2 300 journalistes (c'est un premier bilan) seraient venus gonfler les rangs des chômeurs ». Quand on sait que la profession compte 38 000 salariés, dont une majorité de pigistes (il suffit désormais d'un salaire égal à la moitié du SMIC pour obtenir sa carte), on imagine l'ampleur des dégâts. Or, le secteur de la communication n'est pas celui des charbonnages ou de la sidérurgie. Il reste le secteur phare du XXI<sup>e</sup> siècle.

## Les quotidiens les plus frappés

Le premier de leurs employeurs, les quotidiens, se porte de plus en plus mal. Du côté des nationaux (PQN), des titres phare connaissent une forte érosion de leur lectorat, comme Libération qui a perdu 23,2 % de ses lecteurs depuis 2000 (moins 8,2 % pour Le Figaro et moins 13,8 % pour Le Monde). Même l'Équipe, pourtant en situation de monopole sur son créneau, a perdu 7,8 % de ses ventes en 2007 et encore 3,6 % en 2008. Et les gratuits, présentés comme les prédateurs, ne se portent pas mieux.

Le groupe suédois Météo est trop déficitaire pour que l'on puisse s'aventurer à garantir sa survie.

La presse quotidienne régionale (PQR) a l'avantage de ne pas être encore concurrencée par Internet sur ses informations. En revanche le web lui a ravi une de ses principales sources de revenus: les petites annonces. Et le déclin d'un lectorat vieillissant (plus de 50 ans en moyenne) lui fait accuser des chutes de diffusion bien plus importantes que celle de la PQN (jusqu'à 20 % depuis 2000). La crise est telle que ces journaux indépendants, issus de la Résistance, appartiennent désormais, pour l'essentiel d'entre eux, à trois groupes, dont l'un est détenu par une banque.

## Agences et télévisions

Les agences, on l'a vu avec l'AFP, subissent le même sort: Nice-Matin a été suivi par de nombreux autres journaux, l'américain Associated Press vend ses bureaux européens et licencie à tout va, l'anglais Reuters fait moins de 10 % de son activité dans la presse, préférant l'information spécifique aux marchés économiques et financiers. Les petites agences ont déjà disparu du paysage, et les prestigieuses agences photos, Magnum, Gamma, Sipa, ont été mangées par des grands groupes qui s'intéressent aux fonds photographiques, mais se séparent des salariés et pigistes.

Les télévisions subissent un autre phénomène: les généralistes accusent une chute d'audience phénoménale, la première d'entre elles, TF1, étant passé de plus de 40 % d'audience il y a dix ans, à 26,2 %. Les télévisions numériques, généralement thématiques, n'ont pas récupéré la part du gâteau. La crise n'est bien sûr pas nationale: aux États-Unis, pour ne prendre que cet exemple, 12 % des titres de la presse imprimée quotidienne ont disparu ces cinq dernières années.

## La faute à Google?

Pourtant les citoyens n'ont jamais eu accès à autant d'informations. Est-ce là le problème: internet? Le maître de la presse ne date pas de l'automne



Les gratuits, présentés comme les prédateurs, ne se portent pas mieux.

décision impensable de se désabonner. « Mais comment vont-ils faire leur journal sans l'AFP? » s'exclamèrent, médusés, les journalistes. Là, réside sans doute une des principales raisons de la crise que traverse la presse. La crise n'épargne aucun média et les journalistes sont frappés de plein fouet.

## Les syndicats écrivent à Sarkozy

Les trois principaux syndicats de journalistes, SNJ, SNJ-CGT et CFDT ont écrit, le 3 novembre dernier, une lettre ouverte à Nicolas Sarkozy. Ils lui reprochent d'avoir « accordé des aides substantielles, par le biais des États généraux de la presse écrite » à des groupes de presse qui continuent de « mener des politiques managériales qui amenuisent les moyens des rédactions et les empêchent de remplir correctement leur mission, réduisant l'information à l'état de marchandise insipide, compromettant la qualité des contenus et, par là même, l'avenir de leurs médias ».

Ils demandent « une réforme législative qui viserait à reconnaître enfin l'indépendance juridique des équipes rédactionnelles », « que les aides publiques à la presse ne servent plus seulement à enrichir des actionnaires ni à regarnir provisoirement des trésoreries, mais accompagnent des politiques volontaristes privilégiant la qualité de l'information et la sauvegarde des emplois » « de garantir des ressources pérennes » aux radios et télévisions publiques, « de confirmer à l'audiovisuel extérieur de la France ses missions ».

# gratuité ?



THE ASSOCIATED PRESS HOUSE  
1100 N. GARDEN STREET

© MUCCHIELLINAJA

L'américain Associated Press licencie à tout va.

2008. Il est bien plus ancien que la crise économique, même si celle-ci, entraînant jusqu'à un tiers de chute des recettes publicitaires, a aggravé encore le phénomène. D'évidence, les internautes n'ont guère besoin de consommer journaux écrits ou audiovisuels, voire même journaux internet, pour accéder à l'information. Mieux, internet, grâce à l'excellence des moteurs de recherche et des alertes spécialisées, leur offre une information personnalisée, conviviale, à laquelle ils peuvent immédiatement réagir, devenant à leur tour porteurs d'informations. « Pas fiable » répondent en cœur les journalistes qui tiennent à leur métier. Au point peut-être de ne pas accepter de le remettre en cause. L'AFP a intenté un procès à Google, avant de se résoudre à un accord. Le numéro un mondial, l'Australien Rupert Murdoch qui possède les principaux journaux et télévisions du monde anglo-saxon a déclaré ce mois-ci la guerre à Google, menaçant de désindexer ces titres. Il n'a fait cependant que menacer. La presse, qui a la première expérimenté, et avec succès, le financement d'un produit industriel par d'autres sources que sa vente directe, se trouve peut-être aujourd'hui en situation d'arroseur arrosé...

JACQUES MUCCHIELLI

## 3 questions à Lucien Behr : « Victime d'elle-même »

**La presse quotidienne est-elle victime de Google, de la crise ou du consommateur ?**

Vous oubliez victime d'elle-même... L'effet le plus visible est certes sur les recettes publicitaires, en forte baisse avec la crise qui n'a pas vraiment de conséquence sur la diffusion. Google impose également à la presse de nouvelles règles du jeu. Mais la presse est surtout victime d'elle-même parce qu'elle n'a pas suffisamment réfléchi à sa complémentarité avec Internet. Le financement de la presse quotidienne est assuré de trois manières : les lecteurs, qui vieillissent ; la publicité commerciale qui est en forte diminution et les petites annonces qui sont passées sur Internet.

**Les différents journaux sont-ils touchés de la même façon ?**

La presse quotidienne nationale (PQN) est plus touchée que la régionale (PQR) parce qu'Internet ne s'est pas vraiment encore attaqué à l'information régionale. Mais la PQR est dans l'incapacité de régénérer son lectorat qui a une moyenne d'âge supérieure à 50 ans. La presse internet est basée sur un modèle exclusivement gratuit, or, pour l'instant le marché publicitaire n'est pas suffisant.

**Y a-t-il encore place pour des journaux indépendants ?**

Les projets éditoriaux de bonne qualité ne redressent pas la situation. Nous sommes dans une lutte acharnée contre l'érosion, érosion qui est alimentée par les différences générationnelles de lecture. Les jeunes générations sont maintenant élevées avec internet et les

gratuits. Ces derniers, de moindre qualité rédactionnelle, ont tout de même permis à la presse écrite papier de rester en lien avec les plus jeunes. Le déclin est de toute façon durable. Il est certain que dans ces conditions, avoir un actionnaire fort, qui a la patience de financer la période transition, est un atout. L'inverse conduit chaque fois à la disparition des titres.



© CADIEUINAJA

Lucien Behr est économiste, spécialiste de la presse au Cabinet Secafi.

**Naïma Yahi** est commissaire de l'exposition « Générations, un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France » présentée jusqu'au 18 avril 2010 à la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration.

L'exposition « Générations, un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France » a été présentée à Lyon cet été, pouvez-vous nous dire votre intention de la présenter à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration ?

Cette exposition est conçue par l'association Génériques qui a soutenu le montage de la première exposition sur la mémoire collective *France des étrangers, France des libertés*. L'association, créée fin 87, a pour vocation la préservation et la valorisation des archives publiques et privées qui ont trait à l'histoire des étrangers en France. Et de rendre accessibles ces documents inventoriés depuis vingt ans. Cette exposition ne pouvait se réaliser ailleurs que dans un lieu que l'association a voulu depuis de nombreuses années et pour lequel elle s'est impliquée : la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI). Destinée à être itinérante, l'exposition a d'abord été présentée cet été à Lyon.

**Les données historiques de la période abordée au Maghreb, de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui, sont méconnues en France et suscitent peu d'intérêt ? Comment s'articule le fil historique de l'exposition ?**

Le fil conducteur, c'est la musique. La CNHI a développé des outils pédagogiques adaptés aux enfants comme le parcours d'une heure guidé par un questionnaire, des moments réservés à la lecture d'œuvres littéraires. La programmation autour de l'exposition est ambitieuse. Concerts, lectures, mise à disposition de conférenciers pour une visite. L'exposition est esthétiquement attrayante. Conçue comme un outil pédagogique, elle recourt largement au multimédia. Un parcours de couleurs matérialise chaque tranche chronologique pour faciliter la transmission au public qui a besoin d'être conduit dans l'histoire qui lui est racontée.

**L'art, la musique en particulier, n'occupe pas seulement l'espace sonore. Quelle est sa place dans l'exposition ?**

Nous avons édité un coffret de



#### NAÏMA YAHY

Naima Yahi est docteur en histoire culturelle. Elle est chargée de recherche pour l'association Génériques. Elle a 32 ans. L'action de l'association Génériques s'est concrétisée par la publication de l'ouvrage *Les Étrangers en France – Guide des sources d'archives publiques et privées – XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Cet ouvrage, numérisé est accessible sur le catalogue des ressources en ligne Odysséo, sous forme de base de données, permettant une recherche multicritères [odysseo.org/](http://odysseo.org/)

musiques dans les trois langues, reprenant les grands tubes des années trente aux années soixante-dix. La musique est une culture populaire, elle peut donner voix au chapitre de son histoire, les artistes y transcrivent les angoisses du peuple, dans les langues d'origine donc incompréhensibles. Certaines chansons ont été traduites, avec elles on peut glaner des sensations, l'émergence d'une culture. La pertinence de cette production musicale apporte des indices liés aux modes de vies des populations en France à cette époque. La communauté maghrébine s'était regroupée et une connivence était née entre les populations de confessions juive et musulmane. Les artistes produisaient les mêmes musiques, chantaient les mêmes choses. Avant les années soixante-dix, c'était la même famille musicale et il y avait une dizaine de cabarets orientaux dans le quartier latin où se produisaient des artistes des deux confessions. Puis il y eut la rupture politique de 70 et les cabarets n'ont plus fonctionné. Les tensions qui existent, jusqu'à aujourd'hui,

## « L'identité nationale est par essence en évolution »

d'hui, nous font oublier tout cela. L'enjeu de l'exposition est de les porter à la connaissance de nos contemporains.

**L'actualité politique porte sur l'identité nationale avec le débat lancé par le ministre Eric Besson. Comment situer l'histoire de l'immigration maghrébine contemporaine dans ce contexte ?**

L'identité nationale est par essence en évolution. Elle sera ce que sera son enrichissement, son héritage culturel. Plutôt que d'être dans l'exclusion, ce que l'exposition décrit c'est que dans nos cultures, nous partageons un héritage riche et intéressant. Qui ne se limite pas à la cuisine mais englobe la pratique syndicaliste, la presse de l'entre-deux-guerres, des personnages comme Messali, Ben Ghabrit ou encore Edmond-Nathan Yafil... C'est vrai aussi pour les autres populations étrangères.

La résonance de l'exposition n'est pas le fruit du hasard. Actuellement, il y a une demande sociale et une légitimité sociale très forte des Maghrébins. D'où l'importance de l'héritage de ces populations.

**Comment réagissez-vous au référendum suisse du 29 novembre duquel résulte un non à la construction des minarets ?**

Il est compliqué de réagir par rapport à la Suisse. Son système démocratique est tel qu'on demande à la population tout et son contraire. Et sa culture est très différente de la nôtre. En France, on peut revendiquer sa part de spécificités. La question de l'Islam se pose aujourd'hui en France, alors que celle-ci s'affirmait première nation musulmane de l'entre-deux-guerres pour des raisons hégémoniques.

ENTRETIEN RÉALISÉ  
PAR VÉRONIQUE GIRAUD



# Pour en savoir plus sur L'Institut de Recherches de la FSU

L'Institut a pour ambition de participer à la production et à la diffusion de savoirs, notamment de savoirs utiles à la réflexion et à l'activité syndicales, dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture.

Dans ses chantiers de recherche, syndicalistes et chercheurs coopèrent : enseignants chercheurs, enseignants du Premier et du Second degré, chercheurs, IATOS, agents des collectivités y sont associés.

Autonome dans ses activités, un conseil scientifique valide les projets de recherche.

## Les travaux font l'objet de publications

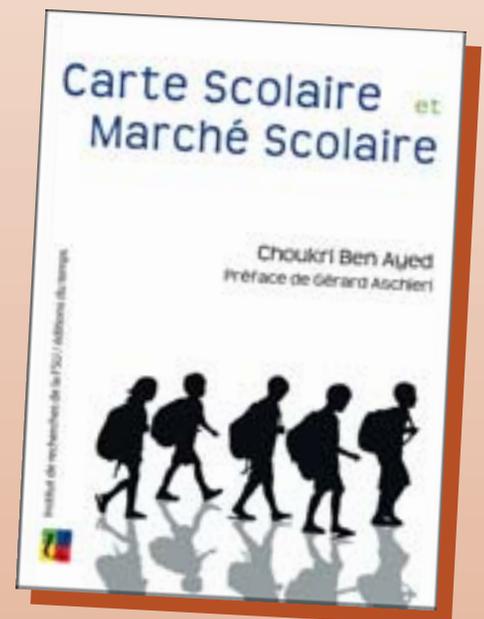
### Les plus récentes sont :

- « Payer les Profs au mérite? »,
- « Carte scolaire, Marché scolaire »
- « Fonctionnaire, quelle idée! »

### La prochaine sera :

- « Histoire de la FSU, une percée flamboyante 1993-1997 » de Raphaël Szajnfeld.

À réserver auprès de votre section départementale ou de l'Institut.



## L'institut publie également une revue trimestrielle « Nouveaux Regards »

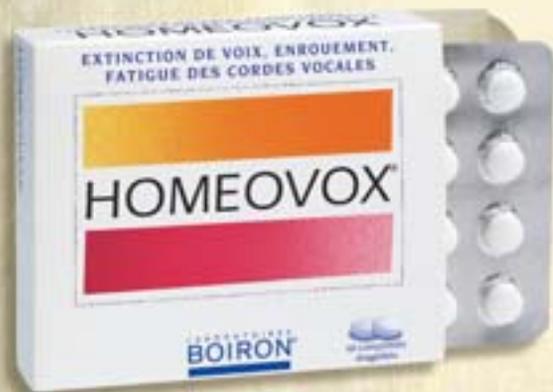
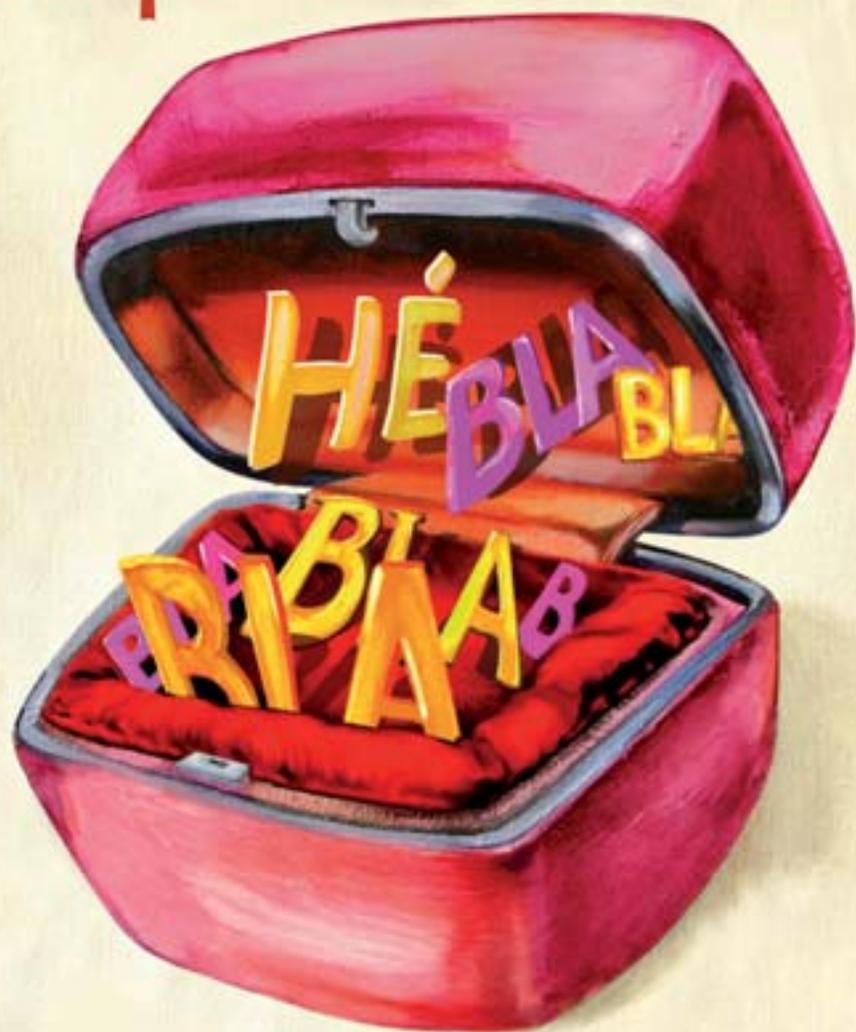
Pour plus d'informations, consultez les sites Internet :  
[www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)

Chantier « Politique néolibérale » :  
[www.mutations-institut-fsu.org](http://www.mutations-institut-fsu.org)

Chantier « L'École et ses critiques » :  
[www.institut.fsu.fr/blogchantiers](http://www.institut.fsu.fr/blogchantiers)

Fatigue des cordes vocales -  
Enrouement - Extinction de voix

# Votre voix est précieuse !



Salles bruyantes et mal insonorisées ?  
Vous devez forcer votre voix et chaque jour  
c'est elle qui souffre. Pourtant elle est essentielle  
à l'exercice de votre métier, c'est même votre  
principal outil de travail.

**En cas d'extinction de voix, d'enrouement  
ou de fatigue des cordes vocales,  
prenez Homéovox !**

Médicament homéopathe traditionnellement utilisé dans le traitement des affections de la voix : extinction de voix, enrouement, fatigue des cordes vocales.  
Demandez conseil à votre pharmacien. Si les symptômes persistent, consultez votre médecin. Lire attentivement la notice. Dès 6 ans.

LABORATOIRES  
**BOIRON®**